



DIAGNOSTIC SUR LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À VILLEURBANNE

ÉTAT DES LIEUX DES BESOINS
ET DE L'OFFRE

villeurbanne



ÉDITO



**Mathieu
GARABEDIAN**

Adjoint au maire, délégué
à l'innovation et au développement
social, biens communs et solidarité

L'accès à une alimentation suffisante et de qualité représente aujourd'hui un enjeu majeur, renforcé par le contexte de crise sanitaire.

Cette crise d'une ampleur exceptionnelle a agi comme un puissant révélateur des limites structurelles de l'organisation de notre système alimentaire et de ses effets : questionnement sur l'autonomie alimentaire des villes et crainte de rupture des chaînes d'approvisionnement, découverte de facteurs de co-morbidité au covid-19 liés à des pathologies (obésité, diabète, hypertension) fortement associées à notre alimentation ; craintes, avec les images de file d'attente devant les distributions alimentaires, que les populations les plus précaires ne puissent accéder à une nourriture de base.

Soudainement se sont posés des risques que l'on croyait réservés à d'autres contrées ; brutalement est « découvert » le fait que, sur notre sol, des personnes, que l'on craint nombreuses mais que l'on ne sait vraiment dénombrer, ne puissent manger à leur faim...

Cette question de l'aide alimentaire se situe au cœur de l'activité quotidienne du CCAS, notamment à travers l'attribution d'aides facultatives aux publics isolés en situation de précarité.

L'accès de tou.te.s les Villeurbannais.e.s à une alimentation suffisante et de qualité constitue l'une des priorités du mandat municipal en cours. Il s'agit d'un défi à la fois social, économique, environnemental et démocratique.

Afin de le relever, la Ville de Villeurbanne souhaite mettre en place une stratégie alimentaire globale visant à traiter l'ensemble de la chaîne, des producteurs jusqu'aux consommateurs.

Au cœur de cette stratégie globale, la lutte contre la précarité alimentaire se présente comme un axe à part entière de l'engagement municipal afin de garantir à chaque Villeurbannais.e en situation

de précarité une alimentation suffisante et de faciliter l'accès à une alimentation de qualité. Il s'agit bien de renforcer la capacité pour chacune de choisir son alimentation, dans une démarche de démocratie alimentaire.

Dans cette perspective, le CCAS, en tant que pilote de ce volet, s'inscrit dans un rôle de coordination et souhaite associer les partenaires institutionnels et associatifs œuvrant sur le territoire afin de définir les orientations et de co-construire cette stratégie.

Le diagnostic présenté ici constitue une première pierre permettant d'alimenter le plan d'action en cours d'élaboration. Il s'est nourri du regard et des actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs qui interviennent déjà au quotidien dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire. Mais il est également un micro tendu pour porter les paroles de ceux et celles qui la vivent chaque jour et que, souvent, l'on entend peu.

La coopération déjà amorcée dans le cadre des rencontres d'une commission consultative dédiée et qui se poursuit afin de co-construire cette stratégie n'a rien de moins comme ambition que d'apporter des réponses réactives, cohérentes et adaptées aux besoins des habitant.e.s, où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur situation. C'est ce sur quoi la Ville de Villeurbanne entend, avec ses partenaires et les personnes concernées au premier chef, travailler durant ce mandat.

SOMMAIRE

LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

De quoi parle-t-on ?	8
Quelle réponse apportée ?	9
De qui parle-t-on ?	11

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC RÉALISÉ À VILLEURBANNE

Les objectifs du diagnostic	15
Méthode	16

LES VILLEURBANAIS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Contours statistiques de la précarité sociale et économique à Villeurbanne	21
• Ce que la composition de la population villeurbannaise nous dit des vulnérabilités potentielles de ses habitant.e.s.	21
• Ce que les indicateurs socio-économiques nous disent de la précarité économique	21
• Ce que les indicateurs ne nous disent pas : les invisibles de la statistique publique	22
La précarité alimentaire saisie à travers les dispositifs d'aide	23
• Les publics des structures d'aide alimentaire	23
• Les aides attribuées par les institutions	25

LES PRINCIPALES DIMENSIONS ET FREINS À L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ

La dimension économique :

avoir les moyens de se procurer son alimentation	31
• De faibles niveaux de ressources, composites,	32
• ... et aléatoires	33
• La difficulté à faire face aux dépenses imprévues	34
• Diminuer ses rations ou limiter le nombre de repas quotidiens	34
• Tout compter en permanence et arbitrer les dépenses	35
• Limiter les achats et la consommation de certains produits	36
• Mettre en place des stratégies d'approvisionnement tenant compte de multiples contraintes	37

La dimension pratique : avoir des conditions de vie permettant de s'approvisionner, de cuisiner

• L'accessibilité physique	40
• L'absence de logement, le « mal logement »	42

La dimension sociale et culturelle : être relié aux autres et s'alimenter dans le respect de ses convictions

• L'alimentation, composante de l'identité de l'individu et de son rapport aux autres	43
• Avoir accès à une alimentation en accord avec ses valeurs, ses traditions ou ses pratiques	44

La dimension citoyenne :

trouver les ressources d'être acteur de son alimentation	46
• L'importance des réseaux personnels, amicaux ou « communautaires »	46
• Le système D	47
• Une frontière parfois ténue entre « bénéficiaires » et bénévoles	48
• Avoir une bonne connaissance du système alimentaire : accès et non accès aux aides	49

COMMENT AMÉLIORER LES RÉPONSES AUX ATTENTES ET BESOINS ?

Le regard des personnes en situation de précarité alimentaire sur les aides : indispensables, mais non suffisantes	52
• La reconnaissance de l'importance de l'aide reçue.....	52
• Des quantités aléatoires qui ne couvrent pas les besoins.....	52
• Des réserves exprimées sur la diversité et la qualité des produits.....	44
• Des réserves sur l'organisation et les conditions d'accueil, dégradées avec la crise sanitaire.....	55
• Payer pour pouvoir choisir.....	56
Panorama de l'aide	58
• Les structures d'aide alimentaire.....	58
• Les liens et les complémentarités entre les différentes aides.....	60
• Limites et points de progression.....	64
ENJEUX ET PISTES DE TRAVAIL	
Les enjeux travaillés avec les partenaires	68
• Quatre thématiques travaillées par les participants lors de temps d'ateliers.....	68
La feuille de route de la Ville de Villeurbanne	69
• Un plan d'action en co-construction.....	69
• L'ouverture d'un tiers lieu alimentaire : l'Archipel.....	70
Annexe 1 : Grille d'entretien avec les personnes en situation de précarité alimentaire	76
Annexe 2 : Liste des entretiens réalisés	79
Annexe 3 : Liste des participants aux commissions consultatives	81

LA PRÉCARITÉ
ALIMENTAIRE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La notion de **précarité alimentaire** apparaît en France dans les années 80 dans le sillage des travaux sur la précarité¹ et établit un lien entre alimentation et exclusion. Ce concept franco-français – ailleurs on utilise plus volontiers le terme d'insécurité alimentaire (voire infra) – entre dans la culture des politiques sociales et vient s'ajouter à une façon de concevoir l'accompagnement social des familles à petits budgets². Il renvoie à une « situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri »³.

Cette définition se rapproche et s'oppose, sans toutefois recouvrir toutes ses dimensions, à la notion de **sécurité alimentaire** telle que définie par la FAO, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture : « la sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active »⁴.

L'**insécurité alimentaire** se définit en contrepoint de la sécurité alimentaire, c'est-à-dire qu'elle se manifeste lorsque les critères qui caractérisent cette dernière ne sont pas remplis⁵.

À la conjonction de plusieurs insécurités, la précarité alimentaire n'est qu'une des facettes possibles des différentes dimensions de la précarité (emploi, logement, énergétique...), le plus souvent inter-reliées : on ne peut vouloir la résoudre sans s'attaquer à la précarité en tant que situation globale et, inversement, elle représente une porte d'entrée pertinente pour mieux comprendre la précarité de façon globale et y apporter des solutions⁶.

On le voit à travers ces quelques éléments de définition, l'alimentation est un objet complexe, historiquement et géographiquement marqueur d'inégalités économiques et sociales.

¹ Cf notamment l'article éclairant de Michel Maric sur les évolutions du traitement de la pauvreté tant théoriques et sémantiques que pratiques depuis les années 70. Cette analyse qui date de 2004 est d'une très grande actualité. Michel MARIC, « Trente ans de lutte contre l'exclusion et d'accroissement de la précarité », in Mouvements, 2004/3 n°33-34. <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2004-3-page-135.htm>

² Cf l'intervention de Dominique Paturel lors de la journée d'actualité « La précarité alimentaire : une urgence exacerbée par la crise sanitaire » organisée par le CNFPT le 7 octobre 2021.

³ Le Labo ESS, *Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous.e.s à une alimentation de qualité, Etude-action Agriculture et alimentation durables*, 2020, p13.

⁴ Cité par R. HERON et P. JANIN, « L'alimentation aujourd'hui : sécuriser et satisfaire », in Sécuriser l'alimentation ? Socio-anthropologie, 39 | 2019, 9-23.

⁵ D. Paturel, C-T. Soulard, S. Vonthron, « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale », in So What ? Policy Brief n°10, Chaire Unesco Alimentations du monde, Octobre 2019, p.1

⁶ Labo de l'ESS, 2020, op.cit, p.14.

QUELLE RÉPONSE APPORTÉE ?

Le **droit à l'alimentation** figure dans un certain nombre de textes internationaux ratifiés par la France.

Ainsi, l'article 25.1 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme (1948) reconnaît le droit à toute personne à « un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation... ». Il est précisé à l'article 11 du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC - 1966) qui oblige les Etats à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer « du droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim ».

Les obligations des Etats, telles que définies par l'observation générale n°12 du Comité des droits économiques, sociaux et culturels⁷, sont de :

- **respecter le droit de toute personne d'avoir accès à une alimentation adéquate**, ce qui exige des Etats qu'ils s'abstiennent de prendre des mesures ayant pour effet de priver quiconque de cet accès ;
- **protéger ce droit**, ce qui exige des Etats qu'ils prennent des mesures pour veiller à ce que des entreprises ou des particuliers ne privent pas des individus de l'accès à une alimentation adéquate ;
- **donner effet à ce droit** (en faciliter l'exercice) de manière à renforcer l'accès de la population aux ressources et aux moyens d'assurer sa subsistance, y compris la sécurité alimentaire, ainsi que l'utilisation desdites ressources et moyens ;
- **donner effet directement à ce droit** (distribuer des vivres) lorsqu'un individu

ou un groupe se trouve, pour des raisons indépendantes de sa volonté, dans l'impossibilité d'exercer son droit à une alimentation adéquate par les moyens dont il dispose.

Si les droits prévus par le Pacte sont censés être réalisés progressivement, des **obligations fondamentales** doivent prendre effet immédiatement. En vertu de l'article 2 du PIDESC, **les États doivent s'abstenir de toute discrimination en matière d'accès à la nourriture, ainsi qu'aux moyens et aux prestations permettant de se procurer de la nourriture**, que cette discrimination soit fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, l'âge, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Interrogée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur la mise en œuvre du Pacte International, la France a répondu que le droit à l'alimentation était réalisé en France via l'aide alimentaire. Elle renvoie donc le respect de ce droit fondamental non à la mise en place d'un droit assuré par l'Etat mais à l'action du secteur caritatif, ce qui a pu faire dire à certains⁸ qu'« elle confond charité et droits humains ».

Actuellement, l'**aide alimentaire** constitue donc la principale réponse à l'insécurité qui touche la partie de la population la plus fragile. Elle se met en place dans les années 80 sous l'impulsion du secteur caritatif afin de combler les manques de la puissance publique. Conçue initialement comme une réponse provisoire à l'urgence, elle devient peu à peu une réponse structurelle⁹.

⁷ Organe chargé du suivi et de l'application par les Etats du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

⁸ Cf T. MARTIN, <https://www.terrestres.org/2021/07/29/instituer-le-droit-a-l'alimentation-en-france-au-xxie-siecle/>

⁹ France Stratégie, *Pour une alimentation saine et durable*. Analyse des politiques de l'alimentation en France, septembre 2021, p.19.

EN FRANCE

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGALES

2010 : la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) donne pour la première fois une définition juridique de l'aide alimentaire : « L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies ». Elle définit également les types de structures pouvant percevoir des contributions publiques. L'aide alimentaire est inscrite dans le Code rural.

2016 : la Loi Garot acte le lien entre aide alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire. Elle oblige les moyennes et grandes surfaces à céder leurs invendus alimentaires aux associations d'aide alimentaire.

2018 : La loi EGALIM étend aux secteurs de la restauration collective et à l'industrie agro-alimentaire les dispositions de la loi Garot. Elle place désormais la lutte contre la précarité alimentaire comme relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le système français repose sur quatre piliers : les achats de denrées sur fonds publics (locaux, nationaux et européens), les dons (des grandes et moyennes surfaces, des autres entreprises et des particuliers), la fiscalité (avec les réductions d'impôts accordées aux particuliers comme aux entreprises) et le bénévolat¹⁰.

En 2017, l'aide alimentaire atteint en France près de 1,5 milliard d'euros pour environ 465 millions de financement public. Elle est constituée en grande partie du travail des 200 000 bénévoles (estimée à plus de 600 millions d'euros), des mécanismes de défiscalisation dont bénéficient les producteurs et distributeurs (plus de 300 millions d'euros) et du travail considérable de tri de denrées et de gestion des déchets, transféré de fait aux associations caritatives¹¹.

Le quart de la nourriture distribuée dans le cadre de l'aide alimentaire est acheté par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), doté de 587 millions d'euros pour la période 2014-2020, avec un cofinancement de 85 % de l'UE et de 15 % de l'Etat. En réponse à la crise sanitaire actuelle, la dotation de l'Europe à la France pour l'aide alimentaire a été revue à la hausse, passant à 869 millions d'euros.

Ces denrées sont distribuées par quatre réseaux associatifs habilités : la Croix-Rouge, la Fédération française des banques alimentaires, les Restos du cœur et le Secours populaire.

Si la crise sanitaire a, avec plus d'acuité encore, montré à la fois la nécessité mais également les limites de l'aide alimentaire, la remise en question de cette réponse, telle qu'elle existe actuellement, remonte à plusieurs années.

En 2015, le Groupe Alimentation de l'Uniopss, composé d'acteurs majeurs de l'aide alimentaire tels que les banques alimentaires, la Croix Rouge, le Secours catholique... publie un document d'alerte intitulé « Dépasser l'Aide alimentaire pour aller vers l'accompagnement par l'alimentation ». Le constat majeur est que le système d'aide alimentaire existant ne permet pas de lutter contre les causes à l'origine de l'insécurité alimentaire. Diverses limites sont pointées : caractère stigmatisant, personnes placées en situation de simples receveurs, absence de choix, prépondérance du respect des normes d'hygiène ayant peu à peu supplanté l'attention portée aux personnes, fatigue des bénévoles dont l'implication permet le fonctionnement du système...

Dans un rapport récent, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) constate que « les principaux mécanismes actuels de soutien public à la lutte contre la précarité alimentaire présentent des dysfonctionnements et ne répondent pas à une stratégie d'ensemble » (2019, p.14).

Une critique plus structurelle, dans le sillage des réflexions actuelles menées autour des concepts de justice alimentaire, de démocratie alimentaire ou de sécurité sociale de l'alimentation, souligne les limites inhérentes à la conception même de l'aide alimentaire « devenue une véritable filière assignée à gérer - sans remettre en cause le système productiviste qui les génère - les surplus d'une agriculture productiviste¹², le tout sous l'antienne de la lutte contre le gaspillage.

¹⁰ IGAS, *La lutte contre la précarité alimentaire. Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique*, décembre 2019, p.13.

¹¹ Weronika Zarachowicz, « *La faim justifie des moyens* », *Telerama* 3718, avril 2021, p.20.

¹² D. Paturel, *Le Pater-nariat ou la modernisation de l'aide alimentaire*, Chroniques Démocratie alimentaire, chaire Unesco, Alimentation du monde, 2019.

DE QUI PARLE-T-ON ?

EN FRANCE

Selon les chiffres communiqués par les associations, les distributions d'aide alimentaire touchaient en France 2.8 millions de personnes en 2008, 5.5 millions en 2018 et plus de 8 millions en 2021, après une année de crise sanitaire.

Loin de ne concerner que les personnes en situation de grande exclusion - environ 400 000 à 600 000 personnes -, le problème, bien plus vaste, concerne les familles à petit budget, particulièrement les familles monoparentales, les personnes âgées, les étudiants et plus largement toutes les personnes dont les choix alimentaires sont totalement contraints, « enchaînés à l'aide alimentaire, circuit parallèle conçu pour des citoyens d'un genre à part, « les bénéficiaires »¹³.

EN FRANCE

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE ALIMENTAIRE SELON L'ENQUÊTE NATIONALE 2020 DES BANQUES ALIMENTAIRES

70%
SONT
DES FEMMES

56%
ONT AU MOINS
UN ENFANT

30% SONT DES FAMILLES MONOPARENTALES

AGE MOYEN
48 ANS
dont 45 % ont 50 ans ou +

86%
VIVENT DANS UN
LOGEMENT
STABLE

71%
DISPOSENT DE
MOINS DE
1 000€/MOIS

20% ONT UN EMPLOI
dont 70 % travaillent à temps partiel

80% N'ONT PAS D'EMPLOI
dont 27 % de chômeurs
17 % de retraités
14 % de personnes malades,
invalides ou en situation de handicap
2 % sont étrangers / demandeurs d'asile

Enquête réalisée auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, CSA research, janvier 2021

¹³ Étude sur les consommations et habitudes alimentaires de la population française menée auprès d'un échantillon de 5 800 personnes. ANSES, INCA3, *Evolution des habitudes et modes de consommation : de nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de nutrition*, 2017, p.89.

¹⁴ L'insuffisance alimentaire qualitative concerne des personnes qui disent avoir suffisamment à manger en quantité mais pas toujours tous les aliments

souhaités (ibid, p.85). Concrètement, elle entraîne un recentrage sur des éléments roboratifs, l'exclusion de certains types d'aliments comme les fruits et légumes, la viande et le poisson et plus globalement une monotonie alimentaire.

¹⁵ Dominique Paturel, in W. Zarachowicz, *op.cit.*

“ L'alimentation est l'une des sources d'inégalités les plus invisibles car elle reste majoritairement perçue à travers sa fonction biologique et nutritionnelle, ce qui conduit à répondre au problème de la précarité alimentaire essentiellement par la distribution de produits alimentaires aux populations dites pauvres (aide alimentaire). Il y a pourtant bien d'autres pistes à explorer : comment caractériser la précarité alimentaire des différentes populations ? De quelles informations des acteurs peuvent disposer pour faire un diagnostic local ? Comment prendre en compte la demande des personnes concernées ? Quels sont les leviers d'action ?¹⁶ »

¹⁶ Paturel et al., op.cit.



paniers solidaire.

**PRÉSENTATION
DU DIAGNOSTIC
RÉALISÉ À VILLEURBANNE**



La réalisation du diagnostic territorial sur la précarité alimentaire s'est déroulée de décembre 2020 à décembre 2021. Il constitue par ailleurs l'un des volets de l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS.

LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC

- **Tenter d'appréhender quantitativement les besoins** à travers les vulnérabilités de la population villeurbannaise et un faisceau d'indicateurs
- **Qualifier qualitativement les besoins** des personnes en situation de précarité alimentaire :
 - caractériser les grands types de besoins et attentes en fonction des situations diverses des personnes
 - mieux connaître leurs vécus et pratiques en matière d'approvisionnement alimentaire, leurs contraintes (financières, administratives, de mobilité, de logement, ...), leurs préférences...
- **Analyser l'adéquation** entre l'offre existante en matière d'aide alimentaire (lieux, types de services offerts, ...) et les besoins repérés
- **Définir des enjeux** qui seront déclinés en plan d'actions sur la durée du mandat

MÉTHODE

L'APPRÉHENSION QUANTITATIVE DES BESOINS (PARTIE 1)

L'estimation de l'ordre de grandeur des personnes pouvant être concernées par la précarité alimentaire a été réalisée à partir :

- de données statistiques de cadrage sur les niveaux de revenus, la pauvreté, les bénéficiaires de minima sociaux
- des données d'activité de la Ville (CCAS, Direction Education), de la Maison de la

Métropole (MDM), des structures d'aide alimentaire locales

- d'entretiens avec les partenaires du territoire¹⁷ : structures d'aide alimentaire, travailleurs sociaux, agents de la ville et de la MDM...

L'APPRÉHENSION QUALITATIVE DES BESOINS (PARTIE 2)

La visée de l'enquête qualitative était de qualifier les besoins du point de vue des personnes concernées, de mieux comprendre leurs pratiques alimentaires, leurs sources d'approvisionnement, les difficultés rencontrées dans cet accès et le recours (ou non) à des aides¹⁸.

La précarité alimentaire recouvre une grande variété de situations. Les études sur les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire distinguent quatre types de publics¹⁹ : les personnes vivant à la rue, en squat ou habitat de fortune ; les personnes vivant à l'hôtel ; les personnes hébergées dans une structure collective de type centre d'hébergement ; les personnes vivant en logement « ordinaire ». Leurs conditions de vie

(ressources, logement, situation administrative, emploi...) sont importantes car elles déterminent l'accès aux aides et l'utilisation qu'elles peuvent en faire (par exemple, impossibilité de cuisiner pour des personnes vivant à la rue ou à l'hôtel).

Il était donc essentiel d'interroger la grande diversité des personnes en situation de précarité alimentaire qui, de fait, recouvre une grande variété de besoins.

37 personnes ont été interrogées (voir annexe 2). Les entretiens semi-directifs ont été réalisés en face à face (dans des squats, lieux de distribution d'aide alimentaire et accueil de jour) ou, notamment du fait du contexte sanitaire, par téléphone.

À VILLEURBANNE

PANEL DES PERSONNES INTERROGÉES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC

23 femmes, 14 hommes

Diversité de configuration familiale et d'âge:

- 5 personnes retraitées âgées de plus de 60 ans
- 7 jeunes de moins de 25 ans dont 4 étudiants
- 11 personnes seules ou en couple sans enfants
- 11 familles avec enfants dont 5 familles monoparentales

Diversité des conditions de logement :

- 7 vivent dans la rue ou dans des habitats informels (squats)
- 12 en CHRS, foyer, hôtel ou hébergés chez un tiers
- 15 en logement ordinaire

Diversité de situation administrative :

- 15 personnes sont sans titre de séjour, certaines en attente d'un titre, d'autres déboutées du droit d'asile

L'ANALYSE DE L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS (PARTIE 3)

Le recensement de l'offre d'aide alimentaire a été réalisé via des entretiens menés dans les structures d'aide alimentaire par des agents du CCAS et par la mission Observation sociale de la Ville (annexe 2). Il visait une meilleure interconnaissance afin de mieux orienter les publics. Ces entretiens ont donné lieu à l'élaboration d'un guide répertoire des structures à l'usage des professionnels du territoire avec des informations très pratiques (horaires et jours d'ouverture, documents demandés pour l'inscription...) ainsi qu'à l'élaboration d'une cartographie des lieux et des différents types d'aide à destination du public (voir carte partie 3.2).

L'adéquation entre l'offre et les besoins a été travaillée sur la base des matériaux recueillis lors des entretiens menés avec les personnes en situation de précarité, les professionnels et les structures d'aide alimentaire ainsi que lors des commissions consultatives sur la précarité alimentaire.

La principale limite est le contexte dans lequel a eu lieu la réalisation du diagnostic. La crise sanitaire a entravé les conditions de rencontres et le fonctionnement habituel des organisations ainsi que le quotidien des personnes. Cette période exceptionnelle a de plus renforcé l'acuité

de cette problématique, tant dans les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité alimentaire que dans les perceptions des acteurs intervenant sur cette problématique.

Si les indicateurs d'activité (l'accès aux aides) permettent d'identifier les personnes en contact avec les différentes structures ou institutions, ils excluent par définition des personnes pouvant se trouver en situation de précarité alimentaire mais n'ayant pas demandé d'aide (situations de non recours). Nous avons néanmoins pu aborder cette question du non recours avec les personnes interrogées.

Enfin, du fait de la centralité de Villeurbanne dans la Métropole de Lyon, des Villeurbannais peuvent recourir à des structures localisées sur d'autres communes, plus en proximité de leur lieu de vie (à Vaulx-en-Velin et Bron pour les habitants de l'est de la Ville, à Lyon pour l'ouest et le sud) ; inversement, des personnes bénéficiant d'aides alimentaires à Villeurbanne peuvent être domiciliées en dehors de la commune. Ce dernier point montre l'importance de l'articulation avec l'échelle métropolitaine, telle qu'elle se met en œuvre actuellement dans le cadre du Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais (PATLY), particulièrement son volet sur la justice alimentaire²⁰.

²⁰ <https://patly.org/?locale=fr>

¹⁷ Voir le détail en annexe 2.

¹⁸ Voir la grille d'entretiens en annexe 1

¹⁹ Voir notamment le rapport de l'IGAS, 2019, *op.cit.*

LES ENJEUX REPÉRÉS ET LES PISTES D'ACTION FORMULÉES (PARTIE 4)

La **commission consultative** est l'instance d'échanges et de travail mise en place pour élaborer la stratégie villeurbannaise de lutte contre la précarité alimentaire. Elle réunit environ une cinquantaine d'acteurs du territoire : services de la Ville de Villeurbanne et de la Métropole de Lyon, structures d'aide alimentaire et/ou intervenant dans le champ de l'accès à l'alimentation, associations locales, universitaires... (voir annexe 3).

La première commission consultative s'est réunie en mars 2021 afin de faire connaissance,

présenter la démarche globale menée par la Ville et travailler sur des défis communs.

La deuxième commission consultative a eu lieu en octobre 2021 afin de présenter et d'enrichir le diagnostic et de commencer à travailler des enjeux et pistes d'actions.

Une troisième commission consultative est prévue au premier semestre 2022 pour la diffusion du diagnostic et la présentation du plan d'action.



**LES VILLEURBANNAIS
EN SITUATION
DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE**



La population villeurbannaise compte 152 212 habitants (recensement de la population, Insee 2019). Elle est la deuxième ville la plus importante du Rhône en population après Lyon, la quatrième de la région Auvergne Rhône-Alpes.

CONTOURS STATISTIQUES DE LA PRÉCARITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE À VILLEURBANNE

(E QUE LA COMPOSITION DE LA POPULATION VILLEURBANAISE NOUS DIT DES VULNÉRABILITÉS POTENTIELLES DE SES HABITANT.E.S

- **Presque un ménage sur deux (48%) est composé d'une personne seule.** Parmi elles :
 - 22,5% sont des jeunes de moins de 25 ans. Les étudiants, dont la précarité a été mise en lumière pendant la crise sanitaire, représentent 18% des 15-64 ans
 - 13,5% sont des personnes âgées de 75 ans et +
- **9% de l'ensemble des ménages sont des familles monoparentales.**
Rapporté à l'ensemble des familles (c'est-à-

dire en excluant les personnes seules), cela représente presque une famille sur 5 (19,6%)
La grande majorité de ces familles monoparentales (86%) ont une femme seule à leur tête

- **8% des familles (incluant celles sans enfants) ont 3 enfants, 4% ont 4 enfants et +**

Source : Recensement de population Insee 2018

(E QUE LES INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES NOUS DISENT DE LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE

- Un revenu médian mensuel disponible de 1 698€ (1 873€ dans la Métropole) (Insee, Filosofi 2018)
- Un revenu mensuel disponible de 868€ pour les 10% les plus modestes (923€ dans la Métropole)
- Le taux de pauvreté est de 20% (16% dans la Métropole, 14,5% en France)
- 8.6% des ménages couverts par le RSA, deux points de plus que dans la Métropole
- Un ménage sur 5 reçoit la prime d'activité qui vient compléter de faibles revenus (16,7% Métropole, 14,6% France)
- 22% des allocataires CAF ont un revenu constitué pour moitié ou plus de prestations

CE QUE LES INDICATEURS NE NOUS DISENT PAS : LES INVISIBLES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Les statistiques sur la pauvreté sont principalement établies à partir des données fiscales (revenus déclarés) avec un décalage de temporalité. Elles ne permettent donc pas, au moment de la rédaction de ce diagnostic, l'observation des impacts financiers de la crise sanitaire. Elles ne prennent pas non plus en compte les revenus issus de l'activité informelle. Or, on sait que les personnes qui pouvaient compléter de faibles revenus avec des « petits boulots » ont été particulièrement impactées par la cessation d'activités pourvoyeuses de ce type d'emploi (restauration, construction...).

De plus, par construction, la statistique publique appréhende mal les populations qui ne vivent pas dans les logements dits ordinaires²¹. Cela ne signifie pas qu'il y aurait une statistique « cachée » de la pauvreté mais que les statistiques sur la pauvreté ne prennent pas en compte l'ensemble des pauvres, parmi lesquels :

- **Les sans domicile, pauvres parmi les pauvres** : personnes vivant en bidonvilles, en squats ou à la rue, les étrangers sans papiers arrivés récemment...
- **Les personnes qui vivent grâce au soutien familial** : femmes inactives, jeunes adultes en difficulté d'insertion vivant chez leurs parents...

- **Les personnes hébergées en collectivité** : personnes âgées en maison de retraite, immigrés logés dans les foyers de travailleurs, personnes handicapées dans les établissements sanitaires de long séjour, détenus...

Outre le fait de ne pouvoir appréhender statistiquement le nombre de personnes concernées, l'invisibilité statistique peut conduire à une invisibilité sociale et à une moindre prise en compte dans les politiques publiques.

A Villeurbanne, on retrouve une partie de ces populations (sans domicile, hébergées par un tiers...) parmi les (environ) 1 400 domiciliés²² au CCAS ou dans les associations habilitées à la domiciliation mais également parmi les personnes et familles abritées dans les foyers et hébergements d'urgence.

La veille sur le sans-abrisme de la Ville estime à minima (chiffres d'octobre 2021) à une soixantaine de ménages (composée de 123 adultes et 131 enfants mineurs) vivant sur la commune en squats, bidonvilles, véhicules, tentes... Certains sont domiciliés au CCAS, dans des associations ou des CCAS d'autres communes ; enfin certains ne sont pas domiciliés.



LA PÉCARITÉ ALIMENTAIRE SAISIE À TRAVERS LES DISPOSITIFS D'AIDE

LES PUBLICS DES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE

Trois principaux types d'aide alimentaire sont présents sur le territoire villeurbannais (voir cartographie partie 3.2) :

- **4 associations** interviennent par la distribution de colis alimentaires : Agoraé Gaélis sur le campus de la Doua, les Amis de Tous dans le quartier du Tonkin, les Restos du Cœur et le Secours populaire.
- **5 épiceries sociales et/ou solidaires** : Agoraé, la Croix Rouge, Epicentre ASAV à Saint-Jean, les Fourmis Lyonnaises, Solidarité sans Frontières.
- **2 lieux de distribution de repas chauds** : les Camions du Cœur et le restaurant de l'Armée du Salut.

Les principaux constats qui émanent des structures est qu'elles accueillent des profils de personnes très divers avec parfois des dominantes de publics selon les types d'offre et de structures. Ainsi Agoraé Gaélis, situé sur le campus de la Doua s'adresse exclusivement aux étudiants. Les Amis de Tous, association de bénévoles située dans le quartier du Tonkin, reçoit plutôt des personnes en logement ordinaire (personnes aux minima sociaux, travailleurs pauvres) ou en structure d'hébergement. Les « grandes associations » (Secours populaire, Restos du cœur, Secours Catholique, Croix Rouge) ainsi que les épiceries sociales reçoivent un public extrêmement

divers : familles avec enfants, personnes domiciliées sans ressources, retraités, demandeurs d'asile déboutés, publics vivant de travail informel, étudiants, ...

La plupart connaissait déjà un niveau de fréquentation important qui, pour toutes, a augmenté avec la crise sanitaire. Elles ont vu arriver des personnes « sur le fil » qui ont basculé dans la précarité alimentaire. Pour répondre aux besoins en augmentation, toutes se sont adaptées en développant de nouvelles réponses (par exemple des livraisons à domicile pendant les confinements par les Amis de Tous) ou en s'ouvrant à de nouveaux publics. Ainsi, le restaurant social de l'Armée du Salut est passé d'un public sur conventionnement avant la crise - mineurs isolés, public CCAS, demandeurs d'asile - à une ouverture inconditionnelle à la demande de la Préfecture.

Trois épiceries sociales ont été créées en 2020 par des particuliers ou collectifs d'habitants précisément pour répondre aux nouveaux besoins : il s'agit de l'Association de Solidarité Active de Villeurbanne (ASAV) à Saint-Jean, de Solidarité Sans Frontières sur le cours Tolstoï et des Fourmis Lyonnaises qui ont ouvert en janvier 2020, peu avant le premier confinement. Quelques semaines après leur ouverture, toutes ces épiceries sociales recevaient plusieurs centaines de personnes.

²¹ Ce paragraphe reprend les analyses d'une note de l'Observatoire des Inégalités « les invisibles des statistiques sur la pauvreté » <https://www.inegalites.fr/Les-invisibles-des-statistiques-sur-la-pauvrete>

²² La domiciliation permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable

de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et accéder à leurs droits civils, civiques et sociaux. ... Les personnes sans domicile stable peuvent être domiciliées auprès des CCAS ou d'organismes agréés par la Préfecture.

FRÉQUENTATION DES DISPOSITIFS D'AIDE ALIMENTAIRE :

BÉNÉFICIAIRES DES DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES	DÉCEMBRE 2019	DÉCEMBRE 2020
AMIS DE TOUS	320 familles soit 930 personnes	357 familles soit 1054 personnes
RESTOS DU CŒUR	1 348 familles soit 3300 personnes	1 272 familles soit 3028 personnes
SECOURS POPULAIRE	210 familles soit 785 personnes	316 familles soit 993 personnes
CROIX ROUGE	700 familles	1 700 familles
GALIS (PANIERS/SEMAINE)	200	1 000
BÉNÉFICIAIRES DES DISTRIBUTIONS DE REPAS (REPAS/JR)		
ARMÉE DU SALUT	100	500
CAMIONS DU CŒUR	125	200
BÉNÉFICIAIRES DES ÉPICERIES SOCIALES	Décembre 2019	Décembre 2020
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES	0 (n'existait pas)	330 familles, 1 200 personnes
EPICENTRE (SAINT-JEAN)	0 (n'existait pas)	350 personnes
AGORAE GAÉLIS	20	80
LES FOURMIS LYONNAISES	0 (n'existait pas)	209 ménages

Source : compilation effectuée à partir des données communiquées par les structures lors des entretiens menés par le CCAS

Notons que le PHARE (Point d'Hygiène d'Accueil et de Reliance), accueil de jour/bains douches ouvert en janvier 2020, a également dû proposer une réponse en urgence. « On n'avait pas prévu d'intervenir sur la question alimentaire. Seul un accueil café était prévu. Lors du premier confinement, des colis alimentaires ont été mis en place le premier mois puis une distribution de chèques services. Le 22 avril, on avait 11 familles, 3 semaines plus tard elles étaient 135 ! Devant l'afflux de personnes et l'absence de sécurité assurée pour les

personnels distribuant les chèques et pour les usagers (certains se sont faits racketter à la sortie), la distribution de chèques a été stoppée à la mi-mai ». Malgré l'absence de cuisine collective dans les locaux, des « plats minute » ont été confectionnés avec un cuit vapeur. Si la structure refuse de délivrer des colis alimentaires (« on ne veut pas que les usagers soient dans le non choix »), elle met à disposition un coin épicerie dans lequel les usagers peuvent se servir une fois par semaine.

LES AIDES ATTRIBUÉES PAR LES INSTITUTIONS

A côté des aides des associations, les institutions (Etat et collectivités territoriales) interviennent également sur le volet alimentaire, principalement par des aides financières.

LES AIDES ALIMENTAIRES FACULTATIVES DU CCAS

Le CCAS délivre, après calcul du quotient familial et du reste à vivre, des aides alimentaires facultatives à destination des personnes seules ou des couples sans enfants mineurs.

Elles sont limitées à :

- 5 chèques alimentaires par an d'un montant de 64 € chacun pour les quotients familiaux de 0 à 76, soit 320 €
- 3 chèques alimentaires par an d'un montant de 56 € chacun pour les quotients familiaux de 77 à 152, soit 168 €
- 3 chèques alimentaires par an d'un montant de 40 € chacun pour les quotients familiaux de 153 à 222, soit 120 €

Ces dernières années, le nombre d'aides alimentaires est en augmentation constante : + 55% entre 2014 et 2019 avant la crise sanitaire, + 57% entre 2019 et 2020.

Évolution du nombre d'aides alimentaires attribuées par le CCAS

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 504	2 566	2 647	2 922	3 555	3 866	6 088

Le CCAS est resté ouvert au public pendant les confinements afin de continuer à instruire les demandes d'aides alimentaires et a octroyé d'office aux personnes durablement sans ressources les 5 aides annuelles sous forme de forfait afin de leur éviter de revenir.

Le montant financier des aides alimentaires accordées est passé de 276 000€ en 2019 à 463 500€ en 2020 dont 30 000 euros à des familles à très bas revenus dont les enfants ne pouvaient plus fréquenter la restauration scolaire du fait du confinement.

LE TARIF D'URGENCE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'accès à la restauration scolaire est un élément essentiel pour les familles en situation de précarité alimentaire (voir partie 3.2).

Il n'existe pas de gratuité de la restauration scolaire à Villeurbanne mais deux fois par an, des remises gracieuses de dettes sont soumises à délibération du conseil municipal après demande par un travailleur social, un professionnel ou la famille elle-même. Elle est l'occasion de proposer un bilan de la situation à la famille et de l'orienter, le cas échéant, vers les institutions appropriées²³.

Un **tarif d'urgence** a été mis en place par la commune, qui fixe le tarif du repas à 0.50 €. En 2021, 436 enfants, soit un peu moins de 5% des 9 000 enfants inscrits à la restauration scolaire, bénéficient de ce tarif d'urgence. Le nombre d'enfants concernés connaît une augmentation constante depuis sa mise en place (ils étaient 275 en 2019). Outre le fait que cela puisse traduire une augmentation des difficultés des familles, cette hausse est également liée à la modification des procédures de demande mises en place par la Direction de l'Education qui permet un meilleur repérage des familles, en partenariat avec les professionnels du territoire (travailleurs sociaux, coordonnateurs périscolaires, directeurs d'école, associations...)²⁴.

Fin 2021, la Ville a décidé d'expérimenter, dans le cadre du plan Pauvreté financé par l'Etat, la **distribution de petits déjeuners gratuits** dans le groupe scolaire Albert-Camus, établissement classé en éducation prioritaire REP+ dans le quartier des Brosses. Cette mesure concernera 250 enfants en maternelle et 390 en élémentaire.

LES AIDES DES MAISONS DE LA MÉTROPOLE

Les aides des Maisons de la Métropole (MDM) s'effectuent principalement à travers l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour les familles avec enfants mineurs et, plus marginalement, à travers le RSA. Les aides ASE donnent lieu à une évaluation sociale. Ces aides financières d'un montant maximum de 150€ pour le premier enfant et de 100€ par enfant supplémentaire ne sont pas « fléchées » sur l'alimentation, les familles pouvant les utiliser selon leurs besoins ; dans les faits, elles servent le plus souvent aux besoins de base (alimentation, produits d'hygiène, médicaments...).

En 2019, 2 298 aides ont été versées au titre de l'aide sociale à l'enfance, 2 793 en 2020 (+22%) pour un montant qui a doublé pour passer d'environ 400 000€ à 800 000€.

LES AIDES D'URGENCE ALIMENTAIRE PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT

Durant le premier confinement, la Ville a fait parvenir, via le CCAS, des chèques services aux familles dont les enfants étaient inscrits au tarif d'urgence de la restauration scolaire.

L'Etat a également débloqué, dans le cadre du plan d'aide d'urgence alimentaire, des aides sous forme de chèques services afin de soutenir les personnes en situation de précarité alimentaire pour un montant total de près de 100 000 € pour Villeurbanne. Le CCAS a été chargé de sa mise en œuvre (repérage des personnes en direct ou par des structures relais, envoi et suivi des chèques). Cette mesure a concerné environ 450 familles avec enfants et un nombre équivalent de jeunes adultes repérés par des travailleurs sociaux du territoire (CCAS, Mission locale, prévention spécialisée, foyers de jeunes travailleurs...).

À VILLEURBANNE

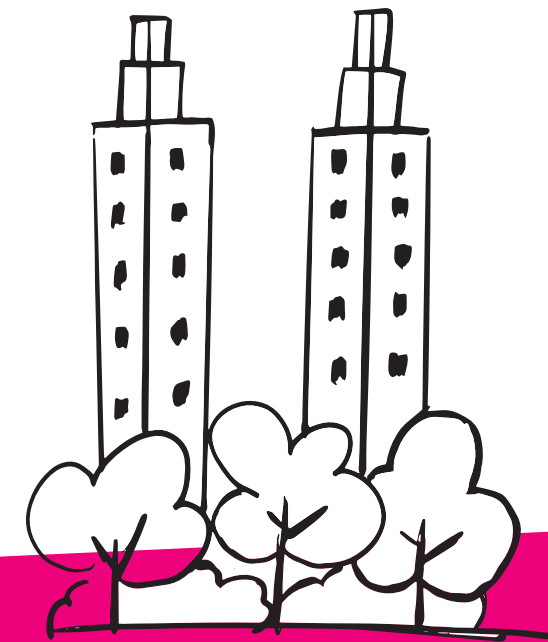
ENQUÊTE-ACTION POUR L'ACCÈS AUX DROITS ESSENTIELS AUPRÈS DES FAMILLES VILLEURBANNaises DESTINATRICES DES CHÈQUES D'URGENCE PENDANT LE PREMIER CONFINEMENT EN 2020

La Ville de Villeurbanne (Mission Observation sociale-DDVQ, CCAS et Direction de l'Education) a réalisé en mai 2020 une enquête-action auprès des familles destinataires des chèques d'urgence. Il s'agissait à la fois de s'assurer de la bonne réception des chèques mais également et surtout d'**identifier les vulnérabilités** éventuelles des familles et, le cas échéant, de leur **proposer une orientation** dans l'accès à l'alimentation, la couverture médicale et aux soins, au numérique et aux loisirs des enfants.

Sur le volet alimentation, parmi les familles ayant répondu à l'enquête (195 sur les 242 familles contactées), 64,5% disent avoir rencontré des difficultés pour se nourrir pendant le confinement. Parmi elles, 40% étaient en situation d'hébergement ou domiciliées. 60% n'avaient jamais eu recours à des aides alimentaires avant le confinement et pour 67,5%, les aides reçues ont été insuffisantes.

Au total, **l'enquête-action a permis de proposer 300 orientations différentes** pour l'accès aux droits dont 27% pour l'alimentation, 52% pour les loisirs des enfants, 13% pour la santé et 8% pour d'autres droits sociaux. Ces orientations ont concerné **182 familles différentes** soit 93% de celles ayant accepté de participer à l'enquête-action.

➔ Les comparaisons et/ou les additions entre tous ces indicateurs de fréquentation ou de recours aux aides sont difficiles du fait des différences de fonctionnement et de comptabilisation entre structures, des changements intervenus dans les modalités d'octroi des aides pour faire face à la crise et/ou du fait de doubles comptes (certaines personnes émergeant à plusieurs aides ou structures à la fois). Il est donc impossible de donner un nombre précis des Villeurbannais.e.s en situation de précarité alimentaire. Néanmoins, on voit que les personnes qui recourent à l'aide alimentaire se chiffrent à plusieurs milliers de personnes.



²³ Service des Relations aux Familles, Direction de l'Education, Bilan 2020-2021, Ville de Villeurbanne, p.13.

²⁴ Op.cit., p.12.



LES PRINCIPALES
DIMENSIONS ET FREINS
À L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION
EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ



Afin d'analyser le contenu des entretiens menés avec les personnes en situation de précarité alimentaire, nous reprenons, en l'adaptant quelque peu, la grille proposée par le Labo de l'ESS dans son étude-action (2020).

L'accès (et les freins rencontrés) à une alimentation suffisante en quantité et en qualité sont abordés à travers 4 dimensions : économique, pratique, sociale et culturelle et citoyenne. Dans le quotidien des personnes en situation de précarité alimentaire, ces différentes dimensions sont souvent fortement imbriquées.

LA DIMENSION ÉCONOMIQUE : AVOIR LES MOYENS DE SE PROCURER SON ALIMENTATION

L'alimentation est liée au revenu d'un ménage dans la mesure où elle constitue un poste de dépense. La consommation alimentaire augmente avec les revenus mais de façon décroissante, c'est-à-dire que la part du budget allouée à l'alimentation diminue au profit des autres postes de dépenses. Si les dépenses alimentaires par habitant n'ont cessé de progresser au cours des dernières décennies, cette hausse est toutefois plus faible que pour les autres postes de consommation. Par conséquent, la part de l'alimentation dans le budget des ménages diminue régulièrement.

Les dépenses d'alimentation représentent 16% du budget des ménages. Cette part a diminué au fil du temps mais elle reste différenciée selon les niveaux de revenus : ainsi elle représente 18,3% des dépenses pour les 20 % des ménages les plus modestes (35% en 1979)²⁵, 14,2% pour les

20% les plus aisés (18% en 1979)²⁵. Cette évolution marque une amélioration des conditions de vie mais cache néanmoins de grandes disparités. Malgré une diversification de l'alimentation et un budget consacré à l'alimentation orienté à la baisse en valeur relative, les inégalités alimentaires persistent.

L'alimentation reste une dépense vitale contrainte quand on a des bas revenus, d'autant plus contrainte dans les grandes agglomérations où elle entre en concurrence avec la part du budget consacré au logement. Elle occupe une place importante dans le budget des ménages les plus modestes mais qui, en valeur, reste minime et ne permet pas des achats qualitatifs.

➔ **En moyenne, les ménages les plus pauvres dépensent 4€ par jour et par personne pour se nourrir.**

EN FRANCE

Un ménage dépense en moyenne 490 € par an pour l'achat de légumes frais et de fruits, soit 11% du budget alimentation. Mais l'écart est très important selon le niveau de vie des ménages : de 310 € pour les ménages les plus pauvres [soit 6€ par semaine] à 828 € pour les ménages les plus riches [soit 16€ par semaine]. En quantité et/ou en qualité, les fruits et légumes sont donc moindres dans le régime alimentaire des personnes les plus modestes. La question financière est au cœur de la problématique d'évolution des habitudes alimentaires. Pour atteindre un niveau de consommation moyen, les ménages les plus pauvres devraient augmenter de 58 % la part du budget consacrée aux légumes frais et aux fruits, un effort financier considérable.

Observatoire des espaces agricoles et naturels, Le système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise, Agence d'urbanisme Lyon et Saint Etienne, 2016, p.38

²⁵ Les dépenses des ménages en 2017. Enquête Budget de famille - Insee Résultats, septembre 2020.

Cette incapacité structurelle à consacrer les dépenses à certains produits est renforcée par le constat d'un renchérissement relatif de l'alimentation en France qui s'explique en premier lieu par le prix des fruits et légumes et de la viande. Ainsi, en comparaison des statistiques européennes harmonisées sur l'évolution des prix alimentaires depuis une décennie, les prix observés des fruits et légumes en France sont les plus élevés d'Europe après la Suisse, la Norvège et l'Islande - pays qui, à la différence de la France, sont peu producteurs de ces produits ; c'est également le cas pour la viande, derrière les mêmes pays, le Luxembourg et l'Autriche. Ce renchérissement de l'alimentation

française en comparaison européenne concerne également, dans une moindre mesure, d'autres postes alimentaires²⁶.

Ainsi, les ressources financières sont centrales puisqu'elles vont déterminer le pouvoir d'achat, et donc la capacité ou non des personnes à se procurer une alimentation en quantité suffisante et en qualité.

Les revenus des personnes interrogées dans le cadre du diagnostic recouvrent un panel de situations extrêmement variées qui donnent une idée de l'étendue du spectre de la précarité financière et donc alimentaire : il va de ressources financières limitées au caractère aléatoire de ces ressources, voire à leur quasi-absence.

DE FAIBLES NIVEAUX DE RESSOURCES, (COMPOSITES), ...

La quasi-totalité des personnes rencontrées a des revenus inférieurs à 1000€ par mois, voire pour beaucoup, à 500€ par mois. Leurs ressources monétaires sont composites : revenu d'activité (formelle ou non), prestations et aides sociales.

- Quelques actifs en emploi dans le secteur des services (aide à la personne, nettoyage, auto-entrepreneur)

« Maintenant, je peux payer l'hôtel. Tout mon salaire y passe. J'ai trouvé un travail d'aide à domicile chez des personnes âgées, c'est là où il y a du travail. Je suis diabétique donc avec le covid, c'est risqué mais j'ai pas le choix. L'aide à domicile, ils continuaient à chercher des gens. J'y suis allée. Je suis obligée de faire du temps partiel pour accompagner mes enfants à l'école parce qu'ils ne connaissent pas [la ville]. MON3

- Des personnes aux minimas sociaux (Allocation Adulte Handicapé, Rsa)

« Au 15 du mois, après avoir tout payé, je suis déjà à la ramasse. La dernière semaine du mois généralement j'emprunte et j'essaie de rembourser chaque mois. C'est humiliant ». ISO9

- des étudiants qui combinent bourses, revenus de petits boulots (baby-sitting, livraisons via les plateformes...), prestations sociales (principalement l'aide au logement) et, pour certains, aides financières des parents,
- des personnes dites « sans ressources » car sans titres de séjour (donc sans droit au travail ou à des prestations sociales). Dans

les faits, les ressources de ces personnes sont constituées d'aides sociales et de revenus informels (travail au noir, récupération et vente au marché aux puces, mendicité),

- des personnes pensionnées (retraite, invalidité, congé parental).

La diminution des revenus avec le passage à la retraite constitue un facteur important de précarité. Les personnes retraitées du panel qui ont recours à une aide autour de l'alimentation sont toutes des femmes seules, cumulant petite retraite et soutien de jeunes adultes encore à leur charge. Si la situation de monoparentalité avec des enfants donne lieu à des prestations et aides, tel n'est plus le cas avec des enfants adultes.

« Je n'avais jamais demandé d'aide quand je travaillais [pendant plus de 20 ans à la Ville de Villeurbanne] ; je m'en sortais tant bien que mal. Mais là, j'ai été obligée pour la première fois d'aller voir le CCAS pour avoir de l'aide ». PA2

« Madame PA3 est à la retraite depuis décembre 2020. Auxiliaire de vie, elle tombe et se blesse. Après deux ans en maladie professionnelle, elle est déclarée inapte au travail et licenciée. En invalidité au moment de son passage à la retraite, elle n'a jamais fréquenté d'association d'aide alimentaire. « En voyant l'assistante sociale pour faire le dossier de retraite, elle m'a dit que j'avais droit à des chèques alimentaires. Je remercie beaucoup Madame X (travailleur social). Elle m'a vraiment beaucoup dépanné. Je manque de rien à la maison grâce à elle ».

... ET ALÉATOIRES

Le caractère aléatoire des ressources, que ce soit des revenus d'activité (travail informel, petits boulots ponctuels, auto-entrepreneur...) ou des prestations sociales, a été renforcé par la crise sanitaire.

Ainsi, un certain nombre a vu sa situation se fragiliser encore plus, souvent suite à la perte d'activités informelles.

« Mon mari n'a plus de boulot. Avant le confinement, il travaillait sur les marchés mais là, il n'y a plus rien » FAM3

« Monsieur mange encore trois fois par jour des quantités suffisantes mais sa situation pourrait se dégrader en fonction de l'évolution de l'aide gouvernementale associée à la pandémie de COVID. Il a pour l'instant une visibilité jusqu'en juin, ensuite « ça pourrait être vraiment compliqué ». ISO 10

« Monsieur vit dans la rue ou chez des amis. Il a perdu son appartement quatre mois après le début du confinement, il ne parvenait plus à payer le loyer. Il se fait régulièrement orienter par le 115. Aujourd'hui, il habite dans un CHRS pour 3 semaines. Hors pandémie COVID, il peut gagner

entre 500 et 1000€ par mois. Actuellement, il se trouve plutôt dans la fourchette 0 à 500€. Toutes ses ressources proviennent du travail informel, dans la logistique ou le ménage. Il ne bénéficie d'aucune aide sociale. ISO2

Cette variation des ressources, qui impacte directement la capacité des personnes à « sanctuariser » des **dépenses alimentaires** qui deviennent **variable d'ajustement** concerne également les prestations et les aides sociales.

« Deux fois j'ai eu une aide de la mairie mais on me les a retirées parce que la CAFAL m'a augmenté, donc au final ça revient au même. Ils m'ont enlevé les chèques, j'en avais eu deux fois. C'était intéressant parce que ça permettait de choisir. » ISO 4

« Pour l'instant, on a l'APL mais j'ai peur parce que mon fils va avoir 18 ans et l'APL va baisser. » FAM6

« La famille perçoit habituellement une aide mensuelle de la Métropole (400€), mais actuellement le dossier est bloqué depuis trois mois et elle ne reçoit donc plus aucune aide. » FAM5.



²⁶ France stratégie, 2021, op.cit., pp.154-155.

LA DIFFICULTÉ À FAIRE FACE AUX DÉPENSES IMPRÉVUES

La précarité intrinsèque, les situations « sur le fil », mettent les personnes à la merci de ressources aléatoires mais également de **dépenses imprévues** (dépenses de santé, factures...).

“ Il n’y a pas longtemps, j’en ai eu pour 4000€ pour mon dentier. [L’association d’aide alimentaire] me dépanne beaucoup. » ISO7

“ Avec le confinement, on a été obligé de préparer tous les jours tous les repas à la maison, pour tout le monde et tout le temps. Ma fille était en télétravail et j’ai eu un réajustement annuel de 500€ de ma facture de gaz et d’électricité alors que je paie déjà 100€ par mois. » PA2

“ Mon fils qui est étudiant en Master devait partir à l’étranger mais avec le covid, il n’a pas pu. Parfois, il est chez des amis, parfois à la maison. Je dois aussi l’aider donc ça fait juste. » ISO4

DIMINUER SES RATIONS OU LIMITER LE NOMBRE DE REPAS QUOTIDIENS

Les situations de privation entraînant l’impossibilité de manger à sa faim sont évoquées, principalement par les personnes sans ressources autres que des aides sociales ponctuelles. De fait, elles constituent le public quasi-totalement dépendant de l’aide alimentaire, sous quelque forme qu’elle soit.

“ Je mange de la viande quand il y en a à [la distribution de repas] sinon je n’en mange pas. Ça ne me manque pas. En fait, on manque de tout et j’ai souvent faim. » JN1

“ La solution, c’est de faire la manche, mais moi, je le fais pas. Parfois je ne mange pas quand il y a rien, quand on est à la rue. Ça arrive souvent de ne pas faire un repas ; en fait, ça arrive tous les jours. J’ai perdu 10 kg en un mois ». JN2

“ Monsieur et Madame fréquentent [les distributions de repas] tous les soirs pour avoir un repas chaud. Ils ne mangent pas à midi : « on n’a rien à manger ». [Les distributions de repas] ne suffisent pas. Sans hébergement, à la rue depuis deux ans, ils dorment sous des tentes à Perrache, parfois dans des squats à Villeurbanne.

Ainsi, le constat partagé est que **manger coûte cher**, et de plus en plus cher :

“ Avant, une bassine de pommes sur le marché, c’était 10 francs. Maintenant c’est 3 € » PA1

“ Je vais à Carrefour pour certains produits et beaucoup à Lidl où je trouve que les produits sont de qualité. Mais c’est un budget. Se nourrir coûte cher. La viande, tout est cher, alors on serre le budget » MON5



« On est malade et on est tristes. On n’a pas à manger, pas d’hébergement, pas de carte TCL. La police nous met des amendes. On ne sait pas où manger, ils ont enlevé les aides. » ISO1

“ C’est pas qu’il m’arrive de sauter des repas, c’est que j’ai faim. Mais il n’arrive jamais que les enfants n’aient pas à manger. Je fais ce que je peux, de mon mieux. Parfois, je prends juste un chocolat chaud et je donne les légumes aux enfants. Je m’inquiète souvent, j’ai peur qu’ils aient faim. » MON1

“ Monsieur prend un seul repas par jour, plutôt vers 18h, pour des raisons de budget. En effet, suite à une maladie grave et aux risques de récurrence, il ne mange que des produits bio et n’utilise que des produits dont il étudie soigneusement la composition, « pas des sous-marques qui rendent malade ». Il fait attention : équilibré, bio au maximum, pas mal de fruits secs... L’alimentation de qualité coûte cher. Il se prive sur tout. Pour la viande comme pour le poisson, il se rend chez des commerçants spécialisés et en mange par conséquent très peu, environ 3 fois par mois. ISO9

TOUT COMPTER EN PERMANENCE ET ARBITRER LES DÉPENSES

Les arbitrages entre postes de dépenses sont fréquemment évoqués. Ils concernent des produits alimentaires mais également d’autres produits non alimentaires, principalement les produits d’hygiène et d’entretien, les vêtements, les médicaments.

“ Ils [association d’aide alimentaire] m’ont donné de la purée, j’en avais déjà eu par [l’accueil de jour]. J’ai besoin de viande, de poulet mais ils ne m’en ont pas donné. Je vais acheter les compléments à Aldi. Il y avait un poulet à 2€, je l’ai pris ; à Carrefour, il était à 8€, je ne pouvais pas. Les enfants mangent beaucoup de légumes, je les achète à Lidl. Le marché c’est souvent cher, j’y vais vers la fin. J’essaie de gérer au mieux ; je m’assois et je calcule tout. Je m’organise. » MON1

“ Pour les produits alimentaires, je n’achète pas les marques, c’est trop cher. » PA2

“ Je vois au jour le jour. Quand j’ai un peu de sous, on s’offre le Mc Do, un tacos. Ça fait un peu de viande. » MON2

“ Quand je suis dans le rouge, je sors le paquet de purée. Les trois repas par jour, on les

fait. Quand il n’y a plus rien, il y a toujours une boîte de conserve à ouvrir, du thon, des raviolis. Je ne néglige jamais l’alimentaire, c’est primordial. Par contre parfois, je ne peux pas acheter de vêtements. Comme j’ai trois garçons, ils se passent les vêtements, enfin, quand ils ne sont pas troués ! Ils abiment les vêtements et les chaussures à une vitesse phénoménale. Je les habille à Emmaüs, dans les vides-greniers quand il y en avait encore et sur le Bon Coin. J’arrive à trouver des choses de qualité, qui sont solides et durent plus longtemps. Pour ma fille, je récupère les vêtements de ma nièce. » MON5

“ Comme je suis boursier et que j’ai changé de département pour mes études, j’ai eu droit à une aide une fois de 350€. Mais si je payais mon loyer, j’avais plus rien. Donc je n’ai pas payé mon loyer de novembre et décembre. Je me suis arrangé avec eux, si je paie je vais être à découvert. » ETUD2

“ Avant d’aller à l’épicerie sociale sur le campus, c’était juste, elle regardait combien de temps un paquet de pâtes devait lui durer. Il y a vraiment un « avant » et un « après » l’arrivée à l’épicerie sociale. Elle s’y rend depuis un mois et demi. ETUD3



LIMITER LES ACHATS ET LA CONSOMMATION DE CERTAINS PRODUITS

Les sources de protéine animale (viandes, poissons, œufs) sont quasi systématiquement citées comme trop chères et consommées avec parcimonie ; mais la liste des aliments faisant l'objet de privation est extrêmement variée en fonction de la composition familiale ou des habitudes alimentaires.

« A cause du prix, je mange de la viande seulement deux fois par semaine, principalement du poulet. Du poisson, ça fait 5 ou 6 ans que j'en ai pas mangé. Les produits laitiers, les légumes, les fruits, je vis sur ces choses-là, moi. » IS08

« Les produits qui manquent le plus sont la viande, les goûters pour les enfants et les œufs. Ça fait au moins un mois qu'on n'a pas eu d'œufs [dans le colis alimentaire]. » MON1

« Ce qui manque, c'est le lait. Les enfants boivent beaucoup de lait. Les goûters pour les enfants aussi, ils voient les copains et ils veulent la même chose. La viande et le poisson, c'est cher. » FAM 3

« Le colis de [l'association d'aide alimentaire] chaque semaine, ça couvre 70% de nos besoins, le couscous, les légumes.... Le reste, ça manque. Ce qui nous manque, c'est le pain ; on en consomme beaucoup. » FAM4

« La viande, j'achète plutôt du jambon, du poulet. Je préfère le bœuf, les steaks mais tout ce qui est viande, je ne peux pas trop. Comme c'est pas bon pour la planète, je me console comme ça. (rire) » ETUD4

« Les fruits secs, j'en ai envie mais j'en achète pas parce que c'est trop cher. Après il faut rester raisonnable, c'est sûr que je ne vais pas pouvoir acheter du caviar ! J'essaie d'acheter des produits de bonne qualité quand je vais les utiliser longtemps, comme l'huile d'olive par exemple. Je préfère manger moins mais mieux. » ETUD2

D'autres produits, non alimentaires, principalement les produits d'hygiène et d'entretien, sont très fréquemment évoqués comme nécessitant des arbitrages dans les dépenses, sauf pour les étudiants qui ont accès aux épiceries sociales sur les campus, bien approvisionnées sur ces produits :

« Et puis la lessive pour le linge, c'est cher. La lessive, le shampoing, c'est pas donné. C'est cher en grande surface et ça part très vite avec 3 enfants. Il faut qu'ils soient propres pour aller à l'école. C'est pas des vêtements chics qu'on a mais je les change tous les jours et la lessive, il n'y en a pas dans les colis. On doit les acheter. Mes deux derniers, ils font encore pipi, tous les deux donc je suis obligée d'acheter les couches pour celle de 6 ans et celui de 12 ans. Il faut que je parle doucement parce qu'il [son fils de 12 ans] aime pas que je parle de ça, il est pas content. Là, ça va, il est dans sa chambre. Les couches au supermarché, c'est cher. Comme il est grand, il faut la taille au-dessus. Il ne veut pas qu'on lui en parle. Il dit qu'il ne sent pas la nuit. En ce moment, il fait un peu moins la nuit, tous les 3-4 jours. Il se lève vite et met tout à la poubelle mais moi je vois, je dois laver les draps. Depuis qu'on ne lui dit rien, il fait tous les 3-4 jours ; avant c'était tous les jours. Le médecin nous a dit qu'il fallait le valoriser, être positif avec lui. » FAM 3

« J'ai un enfant de 18 ans qui a une maladie orpheline, ils n'ont pas encore trouvé ce qu'il a. Il a besoin de couches pour adultes mais les protections, c'est pas donné. Pour les acheter, je me sers des cartes Carrefour. Il y a des couches pour adultes au marché aux puces de Villeurbanne qui ne sont pas chères du tout. Mais comme je n'ai pas d'argent, pas de salaire, que des aides, je dois aller à Carrefour parce qu'ils acceptent les chèques alimentaires où c'est 2 ou 3 fois plus cher. Mon enfant, je ne peux pas le changer comme je veux. Parfois, je ne le change pas, je gagne une heure ou deux. » FAM4

« La lessive, c'est cher, au moins 10€ le bidon. Les produits pour la toilette, pour les sols, c'est cher. Mais pour l'alimentation, je ne limite pas, j'achète ce qu'il faut. » PA3

« Sur les produits d'hygiène (dentifrice, shampoing) je fais de belles économies avec eux. Ils ont un grand choix, des produits qu'on trouve normalement en pharmacie et qui coûtent 10€. Ils ont même du parfum, des fonds de teint ! » ETUD4

« Pour les produits d'entretien et d'hygiène, pouvoir les acheter à moindre coût fait une vraie différence dans le budget. C'est vraiment une offre intéressante pour elle. ETUD3

METTRE EN PLACE DES STRATÉGIES D'APPROVISIONNEMENT TENANT COMPTE DE MULTIPLES CONTRAINTES

Les stratégies d'approvisionnement alimentaire déployées sont une occupation à temps plein qui intègre et anticipe les multiples contraintes : faire avec les produits donnés par les distributions d'aide alimentaire, compléter par des achats dans des endroits moins chers, dans des magasins qui acceptent les chèques alimentaires lorsqu'on en a, et parfois retourner dans des lieux de distribution alimentaire lorsque le plafond d'aide a été atteint, tenir compte des fermetures des structures d'aides alimentaires le week-end, l'été...

De fait, le détail des lieux d'approvisionnement fait apparaître une **multiplicité de canaux et donc de lieux fréquentés** : colis alimentaire, distribution de repas chauds, rejets de grandes surfaces ou de marchés, achats en gros, accords passés avec des commerçants pour un accès à des denrées à prix réduits, achats dans les commerces et même appel sur les réseaux sociaux.

« Les sources d'approvisionnement de la famille sont : les rejets de Carrefour, les fins de marché notamment à Grand-Clément et les distributions alimentaires. Les poubelles de Carrefour leur permettent de récupérer de la viande, mais selon le bon vouloir des employés qui refusent parfois. Les marchés servent principalement pour les légumes. Toutes les personnes, hébergées à l'hôtel ou en foyer, sont bénéficiaires de colis alimentaires. Elles se rendent aussi aux distributions de repas le soir, et à l'épicerie sociale, non loin. Les membres de la famille connaissent d'autres distributions alimentaires, notamment à Perrache, mais ne s'y rendent plus depuis le couvre-feu à 18h par peur de la police. Le week-end, elles fonctionnent avec les marchés et ce que chacun a pu préparer et laisser de côté au squat pendant la semaine. Leurs sources d'approvisionnement sont toutes situées à Villeurbanne et accessibles en transport en commun. Ils s'approvisionnent à [lieu de distribution de repas], en ce qui concerne les produits d'hygiène. Pour les vêtements, ceux distribués ne sont pas toujours adaptés, ils complètent avec ce qu'ils trouvent dans les poubelles. FAM1



“ Les membres de la famille achètent à bas prix en se rendant au marché de Grand-Clément à l'heure où les vendeurs remballent. Pour la viande, ils se sont mis d'accord avec des magasins turcs à Villeurbanne qui leur vendent des ailes et des cuisses de poulet à très bas prix. Ils s'y rendent 2 à 3 fois par mois. Ils achètent aussi eux-mêmes les haricots, peu chers, et doivent acheter l'huile et le sel. Environ deux fois par mois ils reçoivent l'aide d'une fondation musulmane qui leur rend visite. Ils se rendent seulement à [distribution de repas], juste à côté de chez eux, 5 soirs par semaine. Ils ne connaissent pas d'autres distributions alimentaires et n'en ont pas vraiment besoin. Les quantités qu'ils trouvent [à la distribution] sont suffisantes et ils trouvent les repas bons. Ils apprécient la distribution de produits d'hygiène 2 fois par mois, en magasin c'est cher. C'est suffisant, mais [autre association d'aide alimentaire] c'était mieux ! Ils ne prennent que rarement les vêtements, pas la bonne taille, pas assez de stock ou pas ce qu'ils désirent. Ils récupèrent plutôt dans les poubelles. FAM 2

“ On va à [association d'aide alimentaire] une fois par semaine pour le colis. Ça permet de cuisiner deux jours. On va aussi à [distribution de repas chaud] deux fois par semaine et [autre lieu de distribution de repas chaud] tous les soirs. On récupère de la nourriture en fin de marché à Grandclément. On a eu les chèques du CCAS pendant 5 mois pour faire les courses, 56€ par mois pour 2. On allait à Carrefour, à Casino et Lidl. Après 5 mois, plus de chèques, on est retourné à [association d'aide alimentaire] et à [distribution de repas chaud] » JN1

“ Etant donné que le colis hebdomadaire d'aide alimentaire ne suffit pas à nourrir sa famille toute la semaine, Mr complète de différentes manières: il fait des courses dans un petit supermarché de proximité avec son reste à vivre de 50€ : « j'achète le plus important, des œufs, le petit dej, des gâteaux, de la viande hachée pour 4€ récemment Il poste des annonces sur Facebook sur des pages d'associations qui aident les plus démunis en indiquant : « famille de 6 personnes a besoin d'aide pour manger ». De temps en temps, la famille reçoit un petit panier alimentaire, livré chez elle. Il a déposé un dossier dans une association d'aide alimentaire sur orientation de la MDM. Il a un rdv en mars, pour bénéficier d'un colis tous les 15 jours. Il a aussi déposé un dossier dans une « association de solidarité » à Vaulx-en-Velin qui a été accepté. Enfin, il se rend chaque semaine au marché des Charpennes le dimanche pour faire de la récup' en fin de marché, des dons de marchands qui le connaissent. FAM5

“ Monsieur M se nourrit principalement au [accueil de jour], aux distributions alimentaires à la Part-Dieu et à Flachet ou à [distribution de repas]. C'est proche des lieux où il vit. Il récupère de temps en temps des colis dans une association d'aide alimentaire mais seulement ce qu'il peut manger sans cuisiner. ISO3

“ Pour la viande, je vais dans les boucheries arabes parce qu'ils acceptent les tickets. » PA2

“ Madame a une carte d'approvisionnement de 60 €/mois rechargeable délivrée par [association] utilisable dans tous les magasins. Elle cite Carrefour, Casino, Lidl (« c'est moins cher »). Elle ne fréquente pas les distributions alimentaires, la carte lui permet de tout faire mais pas d'acheter de vêtements. Elle ne connaît pas les endroits où aller chercher à manger et ne fréquente pas les marchés car elle ne peut pas utiliser la carte pour payer « une fois, je n'avais plus rien sur la carte alors on n'a plus mangé. » ISO5

“ Elle se rend à l'épicerie sociale une fois par semaine, à l'occasion du seul cours qu'elle a sur place. Si elle ne parvient pas à faire coïncider les créneaux, elle fait la route : 45 minutes aller, en transport, depuis chez elle. Sinon, elle se rend le plus possible dans des magasins discount, et moins souvent à Super U. Lidl pour les produits frais, elle voit une vraie différence de prix, Super U, c'est plutôt pour les courses d'appoint, les ingrédients qui manquent pour faire une recette. Elle n'a pas l'habitude de se rendre au marché les week-ends, c'est très ponctuel. ETUD 3

“ Je fais les courses à Carrefour Market à côté de la résidence étudiante. C'est plus facile pour moi. Pour la viande, je vais parfois acheter du poulet mariné dans un magasin turc. J'achète parfois là-bas mais surtout à Carrefour. J'ai été accepté pour un mois à l'épicerie sociale mais je n'ai pu y aller qu'une seule fois. C'est ouvert tous les jours de 10h à 16h mais moi je fais une année spéciale où on fait en un an ce qui est fait normalement en 2 ans. Donc j'ai un planning bien chargé de 8h à 18h30 tous les jours. L'épicerie sociale est fermée le week-end et je n'arrive pas à y aller. » ETUD2

“ Une fois par semaine, je fais pour 3-4 € de courses à [l'épicerie sociale]. J'ai un gros paquet. Avec le covid, il faut s'inscrire sur un créneau par internet. J'achète surtout des surgelés, des produits secs, des conserves, de la confiture. Je repars avec un bon sac mais je dois quand même bien compléter. Pour ça, je vais au carrefour des Gratte-Ciel, dans une grande surface parce que plus c'est grand, moins c'est cher. C'est moins cher que dans les supérettes de quartier. Je ne vais pas au marché parce que je suis arrivé en septembre et je ne sais pas trop où sont les

adresses, je ne me suis pas trop renseigné. L'année dernière, il y avait un marché en bas de chez moi alors j'y allais souvent pour acheter les fruits que j'aime bien, des fraises, des framboises. » ETUD4.

Une retraitée et un monsieur en activité ont mentionné l'**autoproduction** pour compléter leur approvisionnement. Ces deux personnes, qui fréquentent des lieux d'aide alimentaire, donnent elles-mêmes une partie de cette auto-production à des amis:

“ Madame habite une maison individuelle avec un petit potager. Elle y cultive quelques légumes (blettes, céleris, pommes de terre) et a également des arbres fruitiers (néflier, poirier). « J'en fais profiter les copines qui font des confitures » PA1

“ Je cultive un jardin à l'extérieur de Lyon. J'y vais tous les jours, j'aime bien, je suis à la campagne, ça me vide la tête. J'ai planté 6 ou 7 variétés de tomates différentes. Ça fait une vingtaine d'années que j'ai ce jardin là-bas. Je cultive des courgettes, des poireaux, des aubergines, des salades et je donne à mes amis. » ISO8

Les étudiants boursiers interrogés apprécient particulièrement la nouvelle mesure gouvernementale mise en place depuis la crise sanitaire et qui leur permet de prendre des repas à 1 € au restaurant universitaire. Ouvert uniquement le midi en semaine, ils prennent les repas du soir et du week-end chez eux.

“ Le Crous ça permet de manger des choses différentes chaque jour. La variété, ça va. Bon c'est un Resto U, c'est pas un resto chic. Mais comme je suis boursier, 1€ le repas, c'est génial ! Pour 1€, je pourrai acheter juste une baguette ! Je découvre des plats que je ne connais pas, par exemple des sauces, du blé, je connaissais pas. Parfois je leur demande juste une cuillère pour goûter et si c'est bon, je prends. » ETUD 2

“ En général, je mange là-bas. Comme je suis boursier, j'ai droit au repas à 1 € mais comme je mesure 1.80m et que je suis sportif, j'en ai plutôt pour 2€. (rire) » ETUD 4



LA DIMENSION PRATIQUE : AVOIR DES CONDITIONS DE VIE PERMETTANT DE S'APPROVISIONNER, DE CUISINER

L'accès à l'alimentation est conditionnée par des dimensions pratiques ; les deux principales sont l'accessibilité physique (proximité et mobilité) et le fait d'avoir des conditions de logement qui

permettent non seulement d'avoir un équipement minimal permettant de cuisiner mais également de stocker les aliments.

L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

La proximité des sources d'approvisionnement **et/ou la présence de transports en commun** est sans surprise un critère particulièrement important pour les personnes freinées dans leurs déplacements du fait de leur âge, de leur condition physique ou d'enfants en bas âge. Les entraves à la mobilité sont de plusieurs ordres : physiques, matérielles et financières.

« Je tourne dans le quartier avec des petits colis parce que je ne peux pas porter des choses lourdes. On fait les courses à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, surtout les enfants. Quand ils vont en ville, ils vont au supermarché à Villeurbanne. Moi, je vais à l'épicerie sociale qui vient d'ouvrir dans le quartier, au marché aux puces et au Mas du Taureau. » PA1

« Madame est en situation de handicap et il lui est difficile de se déplacer à pied. Elle a une voiture un peu vieille, mais n'a pas de papiers donc elle prend un risque quand elle la conduit. Elle choisit donc les associations d'aide alimentaire en fonction de leur proximité ou de leur desserte en transport en commun. MON4

« Avec 4 enfants, c'est pas facile, il faut faire beaucoup de courses, tous les jours ». Pour des raisons pratiques (les courses sont fréquentes et pèsent lourd, « il faut les porter »), Madame privilégie la proximité : « Je prends un caddie ». Elle demande parfois à ses aînés de l'aider à aller faire les courses mais ils ne sont pas toujours d'accord. MON2

« Au début, l'assistante sociale m'a envoyée à [association d'aide alimentaire] mais je ne suis pas véhiculée et avec des enfants en bas âge, c'est pas facile. J'ai demandé une association plus près de chez moi ». MON5

« Le riz, c'est la base de tous mes repas, donc je l'achète par sac de 25kg dans des magasins asiatiques ou africains. Je dois avoir un caddie pour le ramener ou demander à quelqu'un d'aller le chercher. » PA2

« Avant la mort de mon conjoint, on allait à [association d'aide alimentaire] à Décines. Maintenant, c'est trop loin. C'est l'assistante sociale de la MDM qui m'a fait connaître [l'association d'aide alimentaire qu'elle fréquente actuellement]. J'y vais une fois par semaine depuis un an. Je ne sors pas beaucoup, toute seule c'est dur. Dès que je marche toute seule, il y a quelqu'un qui vient m'embêter. Mon fils me dit que je les attire (rire). Je n'ai pas de voiture donc je fais mes courses à côté, au Casino Charpenne, à Leader Price et Lidl. Je vais aussi au marché acheter 2 ou 3 fruits pour compléter » ISO4

« La proximité est un critère important dans la manière qu'a Mr de s'approvisionner « je peux pas me déplacer ». Il choisit donc les associations d'aide alimentaire et les magasins qui sont dans son quartier. Il prend parfois le bus pour aller au marché ou chercher de l'aide alimentaire à Vaulx-en-Velin. Mais il ne fréquente pas les hypermarchés qui sont trop loin, même s'ils pourraient offrir des prix plus bas. FAM 5

« On m'a aussi parlé du Secours populaire mais Agoraé c'est pratique, c'est sur le campus. Je ne perds pas de temps, je vais au plus rapide. » ETUD4

La **principale contrainte de la proximité** est de ne pas nécessairement trouver les produits souhaités au prix souhaité. Sont ainsi évoqués des lieux éloignés mais où l'on est sûr, quitte à rallonger les distances, de trouver des produits bon marché comme le marché aux puces ou le marché du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin.

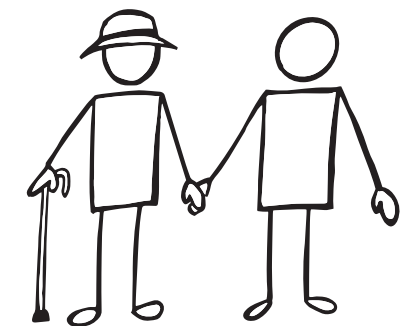
Ceux et celles qui parcourent le plus de distance sont les personnes vivant à la rue ou dans des squats pour se rendre dans les lieux de distribution de repas chauds, source qui constitue une part importante de leur alimentation. D'autres, hébergés dans des foyers parfois éloignés, continuent de se rendre dans des squats pour y cuisiner et retrouver des proches, parfois hébergés ailleurs, parfois toujours à la rue.

« Monsieur mange principalement dans des lieux de distribution alimentaire et chez un ami, ex-employeur, restaurateur. Ces lieux étaient proches lorsqu'il dormait entre Villeurbanne et Lyon, maintenant ils sont plus distants (15 kilomètres, plus de 40 minutes en transports en commun). Autrement, il achète quelques produits dans des magasins de proximité, en passant. Parfois, quand il a de l'argent, il s'offre un sandwich McDonald's. ISO 2

« Madame ne cuisine quasiment pas car elle se nourrit dans les distributions alimentaires à Lyon et Villeurbanne. ISO6

Aux entraves physiques et matérielles à la mobilité s'ajoutent parfois les contraintes financières. A ce titre, plusieurs personnes ont évoqué la grande avancée que représente la mise en place, pour certaines catégories, de la gratuité dans les transports en commun.

« Si c'est près du métro, maintenant avec l'aide gratuite TCL, je peux me permettre. » ISO 4



L'ABSENCE DE LOGEMENT, LE « MAL LOGEMENT »

Ceux et celles qui disent ne pas cuisiner du tout ou très peu sont minoritaires (8 personnes sur 37) mais représentent tout de même une personne sur cinq. Pour la plupart, cela est lié directement à l'impossibilité pratique de se faire ses repas à cause des conditions de logement.

Ces personnes vivent principalement à la rue, dans des campements de fortune ou, lorsqu'elles trouvent une place, en centre d'urgence ou à l'hôtel. Leurs principales sources d'alimentation sont les distributions de repas, l'entraide par des connaissances et, plus rarement, le contenu de colis alimentaires qui peut être consommé sans cuisiner.

« Sans possibilité de cuisiner à l'hôtel, toute la famille se retrouve en squat pour préparer à manger. Ils y cuisinent tous les jours. Ils disposent de deux plaques de cuisson, d'un four micro-ondes et d'un petit frigo. La plupart du matériel a été donné par des voisins qui quittaient leur appartement. FAM 2

« Quand on est dans l'Appart hôtel, on a une petite kitchenette pour cuisiner. Quand on est à l'hôtel, on peut prendre que des repas froids. Les enfants ne mangent que des sandwiches, ils n'en peuvent plus. Heureusement qu'il y a la cantine à l'école. » MON3

« On a la possibilité de cuisiner à l'hôtel. Mais c'est sommaire : il y a des plaques, des casseroles et des couverts. C'est tout. Les horaires de la cuisine à l'hôtel, parfois, ça m'arrange pas quand j'ai des rendez-vous. Parfois je rentre et c'est fermé. » MON1

Si les conditions de vie déterminent fortement la possibilité de préparer des repas, elles impactent également les capacités de stockage et donc, en amont, les pratiques d'approvisionnement et en aval le contenu même des repas.

« Je vais à Carrefour tous les jours. Ça me revient cher mais je n'ai pas le choix, je ne peux pas stocker. Je fais les courses au Carrefour de la Part-Dieu. Casino, j'ai arrêté, c'était trop cher. Parfois, je vais à Lidl pour ce qui est moins cher, comme le thon. Je ne peux pas stocker, donc je vais rarement sur les marchés. Les seuls légumes que j'achète, c'est les tomates, parce qu'on peut les manger froides. Je peux les couper et faire des salades. Même les salades vertes, c'est pas pratique pour les laver à l'hôtel. » MON3

L'absence de logement avec un coin cuisine est un premier point, central, mais le mal logement en est un autre. Certains ont la possibilité pratique de cuisiner mais les contraintes du logement (taille, hébergé chez un tiers...) les limitent néanmoins.

« On est hébergé chez ma mère donc c'est moi qui prépare les repas dans sa cuisine. Comme c'est sa cuisine, je la laisse parfois cuisiner mais elle est âgée et malade, donc le plus souvent, c'est moi. Il y a aussi mes frères mais ils sont grands, ils se débrouillent. Je prépare tous les jours, les enfants sont habitués à manger ce qu'il y a, des légumes, des pâtes, souvent des pâtes parce que c'est plus facile. Comme on n'est pas chez nous, je ne me sens pas très à l'aise pour cuisiner. Je fais ce que je peux, c'est une solution, il faut faire avec. » FAM 3

« Monsieur B vit en foyer et il cuisine tous les jours car il ne peut pas faire autrement. Mais ce n'est pas pratique du tout. Il possède deux plaques de cuisson, un petit frigo, pas de four et n'a pas le droit d'ajouter de l'électroménager. Pas de machine à laver non plus. De toutes manières, j'ai pas la place » (13m²). Au manque d'espace s'ajoute le problème des odeurs : ses affaires s'imprègnent de tout ce qu'il cuisine. Il mange donc très souvent des plats froids. ISO 9

« Monsieur TM vit dans un studio HLM de 28m² et dispose d'une cuisine équipée : frigo, 2 petites plaques de cuisson, un petit four traditionnel / micro-ondes. « Ce n'est pas le meilleur endroit pour cuisiner ». Il mange principalement dans son appartement. L'exiguïté de la cuisine fait qu'il en limite l'utilisation : il cuisine deux fois par semaine des quantités suffisantes pour plusieurs jours. Pendant les mois d'été, il s'occupe d'une maison avec un jardin et peut cuisiner sur place. ISO10

L'épicerie sociale à destination des étudiants propose ponctuellement et gratuitement des équipements pour cuisiner. Cette offre est particulièrement appréciée

« Il me manquait un peu de matériel pour cuisiner mais Agorae m'a offert deux casseroles et une poêle, c'est super ». ETUD4

Une autre raison très marginalement évoquée, principalement par des jeunes et par un homme plutôt âgé « qui a toujours laissé ça aux femmes », est le fait de ne pas savoir cuisiner.

LA DIMENSION SOCIALE ET CULTURELLE : ÊTRE RELIÉ AUX AUTRES ET S'ALIMENTER DANS LE RESPECT DE SES CONVICTIONS

Précarité alimentaire et précarité sociale sont intrinsèquement liées, l'une engendrant bien souvent l'autre. On se sent appartenir à un groupe via les aliments que l'on consomme et par le par-

tage autour d'un repas : l'alimentation revêt une fonction culturelle centrale. Elle peut être vecteur d'intégration mais également de distinction sociale²⁷.

L'ALIMENTATION, COMPOSANTE DE L'IDENTITÉ DE L'INDIVIDU ET DE SON RAPPORT AUX AUTRES

S'il est indéniable que les conditions de logement déterminent la possibilité matérielle de cuisiner, et donc de s'alimenter comme on le souhaite, l'autre facteur qui semble prépondérant est le fait de ne pas être isolé et d'avoir des enfants. La quasi-totalité des personnes qui disent ne pas cuisiner sont des personnes isolées, y compris pour certaines vivant dans leur propre logement, et donc relativement équipées.

« Je mange chez moi mais je sais que je mange mal. Souvent, j'achète une baguette, une tranche de jambon ou de blanc de dinde et je fais un sandwich vite fait. Je mange debout, c'est pas bien. Mon médecin me dispute. Je cuisine quand il y a mon fils. Les produits frais j'aime bien. Je les cuisine quand ils [l'aide alimentaire] m'en donnent et je fais des barquettes pour que mon fils les emmène. » ISO4

« Madame M. est logée dans une résidence sociale mais ne prend quasiment jamais ses repas à la résidence. Parce que sa cuisine n'est pas pratique (deux plaques de cuisson, un petit frigo « sans congélateur », un four micro-ondes) mais surtout parce qu'elle ne se sent pas à l'aise dans l'ambiance de la résidence. Ses problèmes avec ses voisins d'étage et avec le personnel de la résidence lui font quitter les lieux le plus souvent possible. Elle cherche un appartement ailleurs. Elle ne cuisine quasiment pas car elle se

nourrit dans les distributions alimentaires de repas chauds ou mange chez un ami. ISO6

En revanche, les familles avec enfants, même en conditions de vie très précaires, s'arrangent plus souvent, quand elles le peuvent, pour trouver un endroit où cuisiner ou des connaissances qui cuisinent pour elles.

Un certain nombre d'entre elles, mises à l'abri dans des foyers ou hôtels, reviennent régulièrement dans les lieux d'habitat informels fréquentés auparavant pour pouvoir cuisiner et manger sur place. Les squats constituent des lieux pour se retrouver, les familles ayant parfois été séparées et disséminées dans des structures d'hébergement parfois éloignées les unes des autres.

Les cuisines collectives des centres d'hébergement peuvent également être des lieux de sociabilité autour de l'alimentation et de la préparation des repas.

« Dans le centre, on est 28 familles de plusieurs origines (africaines, albanaises...). Ça ne me dérange pas, au contraire, c'est un grand avantage ; on découvre les plats des autres. Ma femme a appris beaucoup de choses en cuisinant avec les autres et elle, elle a aussi appris aux autres. » FAM4

²⁷ Cf conférence gesticulée de Mathieu Dalmais sur la Sécurité sociale de l'alimentation, Villeurbanne, juin 2020

AVOIR ACCÈS À UNE ALIMENTATION EN ACCORD AVEC SES VALEURS, SES TRADITIONS OU SES PRÉFÉRENCES

Une proportion importante des personnes rencontrées ont connu un parcours migratoire soit récent (certaines sont en attente de régularisation, d'autres ont obtenu le statut de réfugiés, d'autres encore ont été déboutées), soit plus ancien. Les pratiques culinaires et les produits consommés évoqués sont donc diversifiés. Certains types d'aliments sont procurés dans des magasins spécialisés. Cette diversité des régimes/pratiques alimentaires n'est pas seulement rattachable à des origines géographiques et culturelles diverses. Elle renvoie également aux goûts et préférences de chacun. De fait, le contenu et la composition des aides alimentaires en nature (colis alimentaire, repas chaud) permettent peu de répondre à la diversité des habitudes et des préférences alimentaires.

« Pour les bananes et le manioc, je vais dans les magasins asiatiques à la Guillotière qui acceptent les chèques alimentaires. Pour tout ce qui se mange ici (les pâtes, le lait...), on va dans les grandes surfaces, au Carrefour Gratte-ciel ou Grandclément. » PA2

« Je n'avais jamais acheté de boîtes de conserve de légumes avant [d'avoir recours à l'aide alimentaire]. Je les prenais toujours en surgelés. Là, j'en ai marre des flageolets. Je leur ai demandé si je pouvais avoir de la ratatouille. » ISO4

Des personnes ont également abordé la question du respect des prescriptions religieuses.

Un certain nombre ne consomme pas ou ne prend pas la viande distribuée dans le cadre de l'aide alimentaire parce que celle-ci ne répond pas aux règles de l'abattage rituel (hallal). Ce point est surtout évoqué par les familles avec enfants et quasiment pas par les personnes seules, particulièrement celles s'alimentant principalement dans les points de distributions de repas. On peut supposer que cette question peut également se poser pour certaines d'entre elles mais que la forte dépendance à l'aide alimentaire, qui constitue la source quasi-unique de leur alimentation les place dans une absence totale de choix. Le respect visiblement plus important de ces règles par les familles peut être lié, sans tom-

ber dans une vision culturaliste²⁸, à la dimension sociale et culturelle de l'alimentation et à sa fonction de transmission de ses valeurs culturelles et religieuses. Certaines personnes ont évoqué le rôle joué par des organismes caritatifs religieux (fondations, mosquées) pour les approvisionner en viande hallal.

« Moi je ne mange pas de jambon, pas de viande si c'est pas hallal. Je préfère participer et prendre ce que je veux et ce que je vais manger. On ne peut pas arrêter nos principes parce qu'on est en difficulté. » MON3

« Le jambon hallal [à l'épicerie sociale], c'est très rare. Parfois, je vais dans une boucherie ou à Auchan ; ils ont un rayon hallal. » MON2

« Je mange hallal, donc il y a des choses que je ne prends pas comme les plats préparés à la viande... ». Madame aimerait idéalement qu'il y ait des produits pour remplacer la viande qu'elle ne prend pas car cela diminue le contenu de son colis. Elle reçoit également de l'aide « des mosquées » et des personnes qu'elle a connues à la mosquée : ils lui font des courses ou lui livrent des colis pour les fêtes religieuses. Dans ces livraisons, il y a des produits hallal. MON4

« Les quantités qu'ils trouvent à [distribution alimentaire] sont suffisantes et ils trouvent les repas bons. Mais ils demandent plus de viande hallal. Quand les bénévoles ne peuvent pas dire si la viande est hallal ou pas, ils ne prennent pas. Environ deux fois par mois, ils reçoivent de l'aide d'une fondation musulmane qui leur rend visite. FAM 2

« On ne prend pas la viande parce qu'elle n'est pas hallal, alors ils nous mettent des œufs ; mais c'est rare. Comme le poisson, c'est rare. » FAM3

« Dans le centre, il y a beaucoup de gens d'origines différentes. On ne peut pas satisfaire tout le monde. Nous, on mange que du hallal mais ils ne peuvent pas nous ramener du hallal. Alors, on ne mange pas de viande, c'est pas la fin du monde. On mange le couscous, mais sans viande. La viande c'est cher, c'est un produit de luxe. » FAM4

Au-delà des prescriptions religieuses, certains lieux ne sont pas fréquentés ou alors de façon très restreinte parce qu'ils ne correspondent pas aux habitudes alimentaires des personnes. Cette raison est souvent évoquée pour les enfants, soit parfois pour des raisons personnelles comme l'observance d'un régime alimentaire particulier (végétarisme).

« On est allés deux ou trois fois à [lieu de distribution de repas] manger à midi et le soir mais les enfants n'ont pas aimé. Moi, j'aurai aimé y aller plus souvent, ça me permettrait de payer des vêtements, des chaussures. Mais ils préfèrent manger ce que je cuisine. » MON1

« On est allé à l'association « X » qui distribue des repas à Perrache. Mais nous, on est un cas particulier, on est un peu exigeant. J'ai essayé de ramener les enfants 4 ou 5 fois mais ça ne leur a pas plu. Ils préfèrent les galettes, le couscous ». FAM4

« Monsieur connaît les distributions alimentaires, il a même été bénévole un temps. Mais à peu près rien de ce qui est proposé dans les distributions ne lui convient. « Gagner quelques kilos pour ensuite tomber malade ? Ça ne vaut pas le coup ». Il doit vérifier la salinité, etc. C'est quasiment impossible via ce moyen. Il se considère néanmoins comme un cas très particulier. ISO 9

Si les sociologues s'accordent à reconnaître l'existence d'un « modèle alimentaire à la française » tant dans le contenu, plutôt diversifié, que dans la forme (repas à heures relativement fixes, pris avec d'autres - famille, amis...-, plébiscite pour le « fait maison »), ils n'en notent pas moins le développement de particularismes alimentaires très hétérogènes (nourriture végétarienne, sans gluten, hallal...) qui peuvent favoriser autant l'individualisation que le renforcement du lien social²⁹.

²⁹ Agence d'urbanisme de Lyon et Saint Etienne, *Le système alimentaire de l'aire métropolitaine lyonnaise*, 2016, p.11.



²⁸ Sur les liens complexes entre alimentation et migrations, voir l'article de C. CRENN, JP HASSOUN et FX MEDINA, « Repenser et ré-imaginer l'acte alimentaire en situations de migration », in *Anthropology of food*, 7, décembre 2010.

LA DIMENSION CITOYENNE : TROUVER LES RESSOURCES D'ÊTRE ACTEUR DE SON ALIMENTATION

La dimension citoyenne renvoie aux capacités qu'ont les personnes à être actrices de leur alimentation. Loin d'être des « bénéficiaires », avec toutes les connotations de passivité que ce terme peut sous-tendre, les paroles recueillies

lors des entretiens mettent au contraire en avant le déploiement de stratégies multiples et « pro-actives » afin de pouvoir s'alimenter au mieux avec les moyens - parfois très limités - disponibles.

L'IMPORTANCE DES RÉSEAUX PERSONNELS, AMICAUX OU « COMMUNAUTAIRES »

Une source importante d'appui en matière alimentaire ne passe pas par des canaux d'aide structurés (institutionnels ou associatifs) mais par des réseaux personnels, amicaux ou « communautaires ». Cette aide émane souvent de personnes qui elles-mêmes sont dans des situations difficiles. L'accès à l'alimentation s'inscrit dans des systèmes de réciprocité importants mais souvent précaires (entre personnes en difficulté), mis à mal par la crise sanitaire.

« On n'a pas toujours de repas tous les jours sauf quand ma copine faisait des repas pour nous. J'allais chez elle pour récupérer les plats ou elle me les ramenait. Elle aussi est hébergée mais à Lyon 9. Comme elle a des enfants en bas âge, ils ont pu l'aider. Quand elle me prépare les repas, on se donne rendez-vous à Saxe. Elle me donne les repas et repart chez elle. En ce moment, elle est enceinte, donc elle est fragile. Elle doit rester allongée. Elle ne prend plus trop le métro. Donc je suis obligée d'aller en bas de chez elle pour qu'elle me donne la nourriture. Comme elle est hébergée, avec le covid, je ne peux plus entrer dans le centre. Avec le covid, on doit tout filmer la nourriture pour la transporter en métro ». MON3

« Avant le covid et mon déménagement, des amis, des personnes de mon pays, m'aidaient à faire les courses, mais cela a cessé depuis un an. » MON4

« Pour l'instant, j'arrive toujours à faire à manger, tous les jours, à midi et le soir. On a tous les jours à manger parce qu'on est avec maman qui travaille même si en ce moment non parce qu'elle est en ASA [autorisation spéciale d'absence accordée pendant la crise sanitaire pour les personnes à risque] ». FAM 3

« Je n'ai aucune famille, sauf un cousin très lointain, il m'a aidé beaucoup. Avant il m'amenait à manger une fois par semaine, des gâteaux, de la viande..., mais ça s'est arrêté car il est au chômage depuis peu, à cause du covid. On est hébergé chez un couple depuis décembre 2019. On partage parfois le repas avec eux. Ils étaient absents pendant le confinement mais maintenant ils nous demandent de partir rapidement parce qu'on est 6 dans une chambre. » FAM 5.

De nombreuses personnes qui reçoivent de l'aide alimentaire donnent elles-mêmes à d'autres personnes également dans le besoin.

« Souvent je partageais ce que je ramenait [d'une association d'aide alimentaire]. C'était comme si moi-même j'étais une petite association. (rire) » PA1

LE SYSTÈME D

A côté du système d'entraide informel, le système D est également activé : maximisation de tous les produits récupérés, prise de repas sur des lieux de travail, glanage de fruits et légumes en fin de marché, arrangement avec des commerçants pour récupérer des denrées gratuitement ou à moindre coût, gardiennage de maison dans laquelle il est possible de cuisiner.

« Les jours de travail, Madame est en poste de 7h15 à 19h30. Elle mange rarement un petit déjeuner chez elle, parfois au travail, elle a le droit, mais elle n'en a pas toujours envie. Le midi, une collègue et amie qui cuisine lui ramène ce qu'elle a préparé pour sa famille et pour elle la veille. JN3

« Moi, je cuisine tout. Parfois, ils [association d'aide alimentaire] mettent des fruits et des légumes abimés en libre-service. Moi je prends pour faire des ratatouilles, des soupes. Je fais tout maison. » MON5

« Le gaspillage, c'est pas du tout moi. Je bricole avec les restes et je n'achète pas ce que je ne veux pas. Quand j'ai des restes, je donne aux copines, je ne jette pas. » PA1



UNE FRONTIÈRE PARFOIS TÊNUE ENTRE « BÉNÉFICIAIRES » ET BÉNÉVOLES

Une association d'aide alimentaire sollicite ceux et celles qui le souhaitent pour participer aux activités de l'association. Cette possibilité est particulièrement appréciée par les personnes seules.

« Je viens faire mes courses toutes les deux semaines [nb : intéressant de noter que la personne ne dit pas qu'elle vient chercher son colis] et je fais du bénévolat. Je viens depuis 2 ou 3 ans. C'est un compatriote qui m'en a parlé. Avant, je travaillais alors je ne pouvais pas venir. Maintenant que je suis à la retraite, je viens faire du bénévolat. Je viens le mardi et j'aide à distribuer, je fais les arrangements. On est nombreux, c'est bien. » PA5

« La semaine dernière, je suis restée manger avec eux. Ils ont fait un repas cuisiné sur place et ils m'ont invitée. Je les aide aussi quand ils vont à la banque alimentaire. Bon, ils manquent un peu d'organisation je trouve. Ils prennent les produits et ils mélangent tout. Moi j'ai fait l'école hôtelière alors ça doit être carré ! J'ai mis des cagettes en hauteur et on les a remplis par type d'aliments, ils étaient contents. Je suis aussi allée deux fois dans deux magasins différents pour faire la collecte. C'est bien de les aider, ça permet de les connaître un peu mieux. » ISO4
« Je participe parfois le samedi aux collectes dans les grandes surfaces. Je le fais quand je peux. Comme je travaille dans une entreprise de nettoyage, je fais aussi le gros ménage en juillet. Je décape tout, je passe la cire avant la fermeture de l'été. Parfois, je reste manger avec eux le mardi. » ISO7

C'est le cas également de l'épicerie sociale à destination des étudiants qui leur propose régulièrement de les aider. Si tous les étudiants interrogés s'y sont dit favorables sur le principe, aucun ne l'a fait, principalement du fait de leurs contraintes.

« Ils m'ont proposé un fois de venir un samedi avec eux faire une collecte mais je n'étais pas disponible. J'ai cours du lundi au mercredi et le jeudi et vendredi je travaille. Alors il ne me reste que le week-end pour étudier et faire le travail demandé en cours. En plus, j'aimerais plutôt m'investir sur quelque chose qui me correspond, donner des cours par exemple. Récolter des dons ne m'apporte rien. » ETUD4

« Je n'ai pas pu encore à cause des partiels, mais j'aimerais bien donner quelques heures dans la semaine. » ETUD3

Dans de nombreux récits, **la frontière entre bénéficiaires et bénévoles est ténue**. Des personnes qui sont bénéficiaires de l'aide alimentaire soit participent aux activités de l'association, soit parfois font elles-mêmes des dons en nature à leurs connaissances ou financiers à des associations.

Ceux et celles qui fréquentent des associations qui n'offrent pas cette possibilité de participation le déplorent parfois.

« On fait la queue et ils nous donnent l'aide, ça ne dure pas longtemps. Dans l'Ain c'était différent, ils s'impliquaient, faisaient du lien, s'intéressaient à la situation. » (FAM5)

L'évocation de l'ouverture du tiers lieu alimentaire (voir partie 4) suscite d'ailleurs des **envies d'implication et de participation autant pour soi que dans une visée de réalisation et d'aide à autrui**. Est exprimé le besoin de se sentir exister et d'être utile à d'autres.

« Ce qui me manque le plus aujourd'hui, c'est une sollicitation, qu'on me donne la possibilité de faire quelque chose. Pour les hommes seuls comme moi, notre seul droit, c'est la nourriture. Ce genre de lieu pourrait permettre de réaliser quelque chose. Il pourrait y avoir des livres de recettes sur place, des cours de cuisine. » ISO3

« Je pourrais rencontrer des gens et aider d'autres personnes, des personnes âgées ou des personnes handicapées ; aider les autres, c'était mon métier. Après pour la nourriture, je ne sais pas. » PA3

« Pourquoi pas, ça peut être bien pour échanger, voir d'autres personnes, comment les autres cuisinent. Pourquoi pas, j'irai pas forcément tous les jours mais de temps en temps. Ça permettrait de changer un peu les idées, de rencontrer d'autres personnes. C'est bien. Je pourrai y aller mais pas forcément au moment des repas, plutôt dans la journée pour préparer des goûters pour les enfants. L'année dernière, je m'étais inscrite au centre social pour la cuisine. J'aime bien faire la cuisine mais ce qui m'a arrêté, c'est qu'il faut ramener les produits. Ça m'a freiné parce que j'avais peur de ne pas avoir les produits. Du coup, j'ai pas fait la carte. » FAM3

À VILLEURBANNE

POUVOIR REDONNER CE QUE L'ON A REÇU

Deux épiceries sociales du territoire ont été créées, sur fonds propres, par des personnes ayant personnellement été confrontées, à un moment de leur parcours de vie, à une situation de grande précarité.

Après s'être investie dans une association qui faisait des maraudes à Lyon, la présidente des Fourmis Lyonnaises économise pendant six mois et trouve un local de 50m² à Villeurbanne pour ouvrir l'épicerie sociale en janvier 2020. Forte d'épreuves personnelles durant lesquelles elle avait fait face à un manque de solutions en matière alimentaire, elle estime « s'en être sortie aujourd'hui et vouloir rendre aux autres ».

La famille à l'origine de la création de l'épicerie sociale Solidarité sans Frontières a également connu des temps difficiles à son arrivée en France. Elle a souhaité avec cette épicerie, installée dans un local qu'elle loue et qu'elle approvisionne chaque mois, aider comme elle-même l'a été lorsqu'elle en a eu besoin.

Ces deux épiceries sociales reçoivent un public, toujours plus nombreux, orienté par les services sociaux.

AVOIR UNE BONNE CONNAISSANCE DU SYSTÈME ALIMENTAIRE : ACCÈS ET NON ACCÈS AUX AIDES

Une autre dimension, centrale, est la possibilité d'avoir les **informations et les connaissances nécessaires** pour avoir, si besoin, recours à une aide puis, dans un second temps, pouvoir **y avoir effectivement accès**.

Connaitre mais choisir d'y recourir si on le souhaite (ou non)

« Si on a de gros soucis, oui, ça peut arriver de manquer. Si on manque, il faut aller voir une assistante sociale. Mais avec les petites associations qui existent, on ne peut pas manquer de repas. » PA1

« L'épicerie solidaire, j'y suis allée pour visiter mais ça ne m'intéresse pas. Les dates sont périmées alors je sais, on dit qu'on peut quand même manger mais bon, c'est une aide sociale. C'est vraiment pour les gens qui n'ont pas les moyens. Moi, ça ne me convient pas, quand je vois les dates, elles sont plus que passées, ça ne m'intéresse pas. Je préfère aller à Lidl. » PA4

« Le CCAS a fourni à Monsieur des adresses. Il sait qu'il peut récupérer de la nourriture et même des produits d'hygiène grâce à des distributions mais pour l'instant il peut se débrouiller autrement. ISO10

« De temps en temps, on manque un peu. Je demande de l'aide à [structure d'hébergement] qui me donne des tickets alimentaires. Je demande quand j'ai besoin mais c'est rare. » MON2

Connaitre mais ne pas y avoir accès par manque de place

« J'ai appelé [association d'aide alimentaire] et ils m'ont dit qu'ils ne prenaient plus de gens nouveaux ; il faut attendre. J'ai essayé de téléphoner à [autre association]. Ils m'ont aussi dit qu'il n'y avait plus de places et qu'ils m'appelleraient. Donc, j'ai arrêté d'appeler les associations. » FAM3

Connaitre mais ne pas y avoir accès par manque d'information

“ Une fois, on m'a donné un papier pour aller [association d'aide alimentaire] mais je n'y suis pas allée. Avec les enfants, c'est trop compliqué d'aller là-bas. Je ne pouvais pas, je n'avais pas le temps et je ne savais pas où aller. J'y suis allée mais je n'ai pas trouvé. Il faudrait mieux expliquer où c'est. » MON2

Connaitre mais ne pas y avoir accès du fait des **procédures**, peu adaptées aux contraintes rencontrées

“ Madame ne semble pas bien connaître les autres associations d'aide alimentaire. Elle est allée à [association d'aide alimentaire] pour y récupérer des habits, ils lui ont demandé qu'elle soit orientée, mais elle ne savait pas par qui, ni comment faire. MON4

“ Une dame à l'école m'a parlé de [association d'aide alimentaire]. C'était il y a un an. J'ai pris les papiers, ils m'ont inscrite mais chaque année, il faut renouveler. C'est payant mais à bas prix. Les produits sont encore bons même si les dates sont un peu courtes. Les prix peuvent être divisés par 3. On n'y va pas quand on veut, c'est une fois par semaine. Il fallait que je reprenne rendez-vous pour refaire une carte. J'avais pris rendez-vous mais j'ai dû emmener ma petite chez le médecin parce qu'elle était pleine d'eczéma. Elle a fait une allergie au savon de l'école, elle avait les avant-bras pleins de petits boutons. Du coup, je n'ai pas eu le temps de reprendre rendez-vous ; ils redemandent tous les renseignements, les papiers. Après, c'est mon fils qui s'est fait opéré. » FAM 3

Connaitre mais ne pas y avoir accès par manque de moyens/effets de seuil

“ Je ne peux pas aller à [association d'aide alimentaire] parce qu'ils demandent une participation. Or, je n'ai aucune ressource. » FAM 5

“ J'ai demandé à [association d'aide alimentaire] mais on a 200 € de trop, c'est pas possible. Pourtant moi je suis à la Cotorep et mon mari a 800€ de retraite. » FAM 6

“ L'assistante sociale de la MDM m'a fait un mot mais quand je vais quelque part, souvent on me refuse. Parce que quand je travaillais, je payais des impôts. » PA2

Là aussi, la crise sanitaire a eu des effets déstructurants dans l'accès aux aides d'une part avec les fermetures ou restrictions d'ouverture des institutions publiques et avec les changements qui ont pu intervenir dans les horaires de distribution de l'aide alimentaire.



**COMMENT
AMÉLIORER
LES RÉPONSES
AUX ATTENTES
ET BESOINS ?**

LE REGARD DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE SUR LES AIDES : INDISPENSABLES, MAIS NON SUFFISANTES

LA RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE DE L'AIDE REÇUE

« Une épicerie [solidaire] a ouvert dans le quartier alors j'y vais. Je fais mes courses là-bas. C'est ouvert 3 fois par semaine. Ils ont des produits bien, parfois c'est périmé. Des fois oui je prends, dès fois non. Mais ça dépanne beaucoup. Moi, je ne me plains jamais. J'ai mes enfants, ma famille autour de moi. Mais on ne peut pas compter toujours sur sa famille. » PA3

« Depuis la crise sanitaire, il y a moins de choses [dans le colis alimentaire]. J'ai ce que j'ai... » PA5

« Bon, il faut pas cracher dans la soupe, c'est vrai que c'est moins bien mais ils sont vraiment très gentils. » ISO4

« Il faut pas leur dire que je vous ai dit tout ça parce qu'on est vraiment contents. Ils sont très gentils avec nous. On sait qu'ils font comme ils peuvent. » FAM6

« Moi je ne travaille pas alors je prends ce qu'il y a. » FAM3

« Il y a pire que moi, il y a des enfants qui dorment dehors sous des tentes. Je les vois à la Part Dieu, ils font la queue pour manger. Mes enfants les voient, ils ne comprennent pas. Ils doivent comprendre que notre situation est temporaire. » MON3

DES QUANTITÉS ALÉATOIRES QUI NE COUVRENT PAS LES BESOINS

Pourtant, de façon assez partagée, les personnes considèrent que les contenus des colis alimentaires sont insuffisants pour couvrir l'ensemble de leurs besoins. Selon les structures, les colis sont distribués sur un rythme hebdomadaire, bi-mensuel ou mensuel. Les contenus - et la quantité - semblent assez aléatoires en fonction de ce que les associations

« On a passé des jours et des jours à la rue, alors ici [centre d'hébergement], c'est un palais. Il y a beaucoup de gens qui souffrent, qui sont à la rue, des Syriens... » FAM4

Ce sentiment de redevabilité est important. Seules les personnes qui se sentent relativement en confiance (parce qu'elles ont de bonnes relations avec les bénévoles, parce qu'elles fréquentent les structures depuis longtemps...) osent parfois demander une recomposition du contenu de leur colis.

« Je vois que moi avec 4 enfants, j'ai la même chose que des familles moins nombreuses. Je ne suis pas du genre à me taire, maintenant, je connais le système alors je demande. Quand il y a du rab, ils me proposent parce qu'ils savent que je ne suis pas difficile. Quand il y a des choses dans le panier que je n'utilise pas comme le café ou les boîtes de cacao en poudre, je leur laisse. Par exemple, les produits laitiers comme le riz au lait, je n'aime pas. Avant je me forçais à le manger quand même pour ne pas jeter. Maintenant, je leur demande si je peux recomposer un peu le panier. Au début, je n'osais pas mais moi aussi je dois faire attention, je n'ai plus 20 ans ! Maintenant, j'ai cette liberté de leur dire non. » MON5

peuvent elles-mêmes se procurer. Dans tous les cas, et encore plus pour les familles nombreuses, ils doivent être complétés par des achats. Les personnes qui fréquentent les distributions depuis un certain temps ont toutes constaté que les quantités reçues ont diminué depuis la crise sanitaire.

« Ils ne donnent rien, un pain, un produit, une tomate ; c'est qui qui va manger ça !? Même pour une seule personne, ça ne suffit pas » JN2

« Monsieur était inscrit à [association d'aide alimentaire] mais il l'a quitté depuis un an. « Pour un individu seul, les quantités ne sont pas suffisantes. En 2015, ils donnaient un bon sac, il y avait même de la viande. Depuis 2019, la quantité a baissé. » ISO8

« Je viens de récupérer un sac. Il y a du steak haché, de la purée, du lait... ils m'ont dit que je pouvais venir 3 fois : aujourd'hui, le 3 avril et le 5 mai. Trois fois ! Mais moi, j'ai trois enfants, c'est difficile de joindre les deux bouts. » MON1

« Hier, ils m'ont donné 2 steaks hachés, 4 brugnons, 1 chou, une boîte de thon, 4 yaourts nature, un litre de lait, 1 paquet de pain de mie, 1 litre de jus d'orange, 1 paquet de pâtes, 4 oranges et des carottes. Je dois aussi aider mon fils donc ça fait juste. » ISO4

« La principale source d'approvisionnement régulière de Mme est le colis alimentaire. Elle y va tous les mercredis avec son fils. Elle juge que la quantité n'est pas vraiment suffisante. « Il n'y a pas assez de légumes, 1 carotte, quelques pommes de terre, une salade ; le lait ça va (6 briques) ; mais il n'y a pas assez de pain (2-3 baguettes) et pas beaucoup de gâteaux pour mon fils (1 boîte). Donc, il faut compléter avec du poisson, de la viande pour mon fils. Je vais en complément au marché près de chez moi à Grandclément mais je n'achète pas beaucoup de choses. Et je fais quelques courses à Lidl des gâteaux, des jus, des goûters pour mon fils. » MON4

« Le panier, c'est bien mais les quantités sont insuffisantes. 4 steaks, ça me fait un repas. Surtout en ce moment, c'est vraiment des petites quantités parce qu'ils ne sont pas bien servis par la banque alimentaire. On y va en se disant que le panier va être complet mais souvent, c'est pas le cas. Depuis septembre, il n'y a pas de lait alors

que j'ai 4 enfants. Pareil pour les goûters. Je fais souvent les gâteaux moi-même mais pour emmener à l'école, c'est pas pratique, ça s'écrase dans le sac. Il y a beaucoup de dates courtes. Mais ça dépanne bien. S'il faut compléter, on le fait. En fait, on doit compléter pour tout. On ne trouve pas tout mais ça dépanne. J'y vais parce que c'est à côté de chez moi, j'y vais à pied. Mais les quantités sont vraiment à revoir. » MON5

« Le colis chaque semaine, c'est 80% de ce qu'on mange. Mais il y a des aliments pour deux jours max, 3-4 pommes de terre, 1 carotte, 1 conserve de pois chiche, du lait, du fromage... ça ne suffit pas pour une famille de 6 personnes ». Monsieur explique cela par le fait qu'il y a trop de demandes d'aides et que l'association doit rationner les quantités données à chacun. FAM5

« Ça aide mais ça tient 2 jours. On a 5-6 produits, un paquet de pâtes, parfois, c'est 1 litre de lait, parfois c'est 6. Ça dépend de ce qu'ils ont en stock. Ça ne suffit pas parce qu'on est 5. On ne sait pas ce qu'on va avoir dans le panier. Avant le confinement, on rentrait, on regardait et on pouvait demander d'avoir des choses qu'on voyait, des légumes par exemple. Maintenant, à cause du covid c'est déjà tout prêt. » FAM3

« On est nombreux [un couple et 6 enfants], ils ne peuvent pas nous donner tout, il faut accepter et il faut chercher ailleurs. C'est impossible de satisfaire tout le monde mais c'est déjà pas mal. » FAM4

Les retours sur les rations des repas distribués sont plus nuancés. Les quelques personnes qui se nourrissent principalement dans ces lieux (majoritairement des personnes isolées à la rue et des familles en squat) disent y trouver suffisamment. Seule une personne a émis des réserves sur les quantités distribuées. Pour beaucoup, le repas pris dans ces lieux est l'unique de la journée et rappelons-le, ces personnes constituent, de par leur situation de très grande précarité, les publics les plus dépendants de l'aide alimentaire.

DES RÉSERVES EXPRIMÉES SUR LA DIVERSITÉ ET LA QUALITÉ DES PRODUITS

Diverses enquêtes menées auprès de bénéficiaires de l'aide alimentaire font état d'insatisfactions concernant la qualité des produits, souvent de premier prix et de qualité médiocre, avec une surreprésentation d'aliments fortement sucrés et salés et une faible diversité. Le Conseil National de l'Alimentation a pointé le manque de viandes, de fruits et légumes et la trop grande présence de féculents raffinés et de matières grasses ajoutées dans les colis alimentaires³⁰. Ces limites résultent principalement des filières d'approvisionnement de l'aide alimentaire, Fonds Européen d'Aide aux Démonis et dons des grandes et moyennes surfaces qui défiscalisent ainsi leurs invendus. Face à ce constat de la diminution de la qualité des produits distribués suite aux obligations instaurées par la loi Garot³¹, un rapport du Sénat de 2018 a préconisé de lier la défiscalisation dont bénéficie la grande distribution à la qualité des produits donnés³².

Le **manque de diversité** et l'**absence ou l'insuffisance de certains produits** principalement la viande, le poisson et les fruits et légumes sont effectivement mentionnés par les personnes interrogées.

« La viande, c'est soit steack haché, soit cuisse de poulet. Parfois il y a du jambon mais jamais de poisson » ISO4

« Ce qui me manque, c'est le riz basmati. C'est plus cher, donc il n'y en a pas dans les colis. C'est du riz à l'étuvé et je n'aime pas, alors j'échange avec des pâtes. Le poisson, il n'y en a pas, alors je vais chez le Pakistanais. » I7

« J'en avais un peu marre d'avoir toujours des coquillettes, je leur ai demandé et j'ai eu autre chose. Je suis bien gâtée. » FAM6

Les principales réserves sur le contenu des aides portent sur le manque de protéines (viande, poisson, œufs, produits laitiers) et sur les apports nutritionnels pour les enfants.

« Comme on ne mange pas de viande rouge, je fais de l'anémie. C'est la viande surtout qui revient cher. On mange des sardines, des sandwiches. Le lait, ils le boivent froid, ils sont habitués, ils mettent un peu de chocolat et ils le boivent froid. [La famille vit à l'hôtel payé par le salaire de Mme ; elle en change régulièrement en fonction des promotions sur le prix des nuitées]. Ils ont perdu l'habitude de le prendre avec des céréales. Le dernier, il est petit de taille. Il grandit doucement. Il lui manque beaucoup. » MON3

« Les enfants sont en pleine croissance, donc ils ont besoin de protéines, de produits laitiers. » MON5

Des craintes sont également parfois exprimées sur la **qualité et la fraîcheur des produits**.

« L'épicerie solidaire, j'y suis allée pour visiter mais ça ne m'intéresse pas. Les dates sont périmées alors je sais, on dit qu'on peut quand même manger mais bon, c'est une aide sociale. C'est vraiment pour les gens qui n'ont pas les moyens. Moi, ça ne me convient pas, quand je vois les dates, elles sont plus que passées, ça ne m'intéresse pas. » PA4

« Monsieur connaît les distributions alimentaires, il a même été bénévole un temps. Mais à peu près rien de ce qui est proposé dans les distributions ne lui convient. « Gagner quelques kilos pour ensuite tomber malade ? Ça ne vaut pas le coup ». Il doit vérifier la salinité, etc. C'est quasiment impossible via ce moyen. » ISO9

« Des fois, les dates sont dépassées ou elles sont effacées et on ne sait pas parce qu'ils les remettent dans d'autres emballages, alors on ne sait pas et moi j'ai peur de donner ça aux enfants, qu'ils aient une intoxication. Je préfère acheter au supermarché parce que j'ai peur qu'ils tombent malades. » FAM3

« On n'a pas le choix. On mange des yaourts presque périmés. Ça fait plus de trois ans qu'on mange ça et ça va, on n'a pas de problèmes de santé. » FAM5

« Parfois les fruits sont trop mûrs alors je les jette. Les dates proches ou passées, ça ne me dérange pas. » ISO7

Les étudiants qui ont accès à l'épicerie sociale sur le campus apparaissent plus unanimement satisfaits de ce qu'ils peuvent y trouver, même si là-aussi certains produits manquent parfois.

« On ne peut dépenser que 10€ mais en fait ça correspond à 100€. J'ai dépensé que 4€, c'était trop bien. En fait, c'était mieux que ce que j'attendais. Je pensais qu'il n'y aurait que des conserves mais il y avait beaucoup de produits bio et de produits de bonne qualité. Quand j'y suis allé, ils proposaient des choses gratuitement : des survêtements, de la vaisselle. Il y avait aussi des produits qui allaient être périmés qui étaient donnés. Par contre, il n'y avait pas tellement de produits frais. Ça dépend du jour de livraison et les produits frais partent vite comme la viande et les œufs. » ETUD2

DES RÉSERVES SUR L'ORGANISATION ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL, DÉGRADÉES AVEC LA CRISE SANITAIRE

L'organisation des distributions et les conditions d'accueil sont parfois mentionnées comme difficiles. Mais, comme sur le contenu des produits reçus, les personnes disent souvent comprendre les contraintes auxquelles doivent faire face les structures.

« Parfois, il y a 1h ou 1h30 de queue. En ce moment, il y a de moins en moins de monde, je ne sais pas pourquoi, il y a moins d'attente. » ISO7

« Je les appelle avant parce qu'il y a la queue. Comme ça, ils savent que je viens à telle heure. C'est pas très bien organisé. » ISO4

« Je vais à [association d'aide alimentaire] une fois par semaine. Ça me fait bizarre de parler de ça avec vous, je n'en parle jamais. On y va un jour précis dans la semaine, tous les mercredis. On fait la queue. Avec le confinement, ce n'est pas comme avant. Avant, on se présentait, maintenant, c'est compliqué, il fait froid, on attend à l'extérieur, 10 mn, parfois une demi-heure. Des fois, il pleut, c'est dur mais c'est toujours ça, ça aide. Ça aide mais ça tient 2 jours. Avant le confinement, on rentrait, on regardait et on pouvait demander d'avoir des choses qu'on voyait, des légumes par exemple. Maintenant à cause du covid, c'est déjà tout prêt. » FAM3

« Je suis déjà allée dans d'autres associations. A [association d'aide alimentaire], c'était les personnes qui passaient en premier qui raflaient tout. C'est pas normal. Ce qui était bien, c'est qu'on pouvait choisir ce qu'on voulait mais le mauvais côté, c'est qu'ils ne quantifiaient pas et souvent quand j'arrivais, il n'y avait plus rien. A [autre association], ils donnent un panier déjà préparé et on paie. J'étais surprise et en même temps je comprends. Souvent, il y a une queue pas possible. Maintenant on peut réserver par téléphone, c'est super. Les gens qui s'en occupent sont supers, on a un bon contact. » MON5



³⁰ Cf France Stratégie, 2021, op.cit., p60.

³¹ Votée en 2016, elle oblige les supermarchés de plus de 400m² à créer un partenariat avec une association d'aide alimentaire afin de lui céder ses invendus alimentaires.

³² Cf Labo de l'ESS, 2020, op.cit., p.24.

PAYER POUR POUVOIR CHOISIR

Deux grands types d'accès à l'aide alimentaire co-existent.

Le premier, totalement gratuit, dispense la distribution de colis alimentaires (Restos du Cœur, Secours populaire) ou de repas chauds (Restaurant social de l'Armée du Salut, Camions du Cœur). Le Secours catholique a fait le choix de ne pas se positionner comme acteur de l'aide alimentaire en tant que tel. L'association met l'accent sur l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours et intervient dans le champ alimentaire par des aides financières d'urgence attribuées ponctuellement via l'attribution de chèques services.

Le second est partiellement payant selon diverses modalités : participation financière pour l'achat de colis (Amis de Tous) ou pour l'achat des produits, vendus en libre-service très en deçà des prix habituels (Solidarité sans Frontières, Fourmis Lyonnaises, Epicentre, Agorae, Croix Rouge). Certaines structures (par exemple Epicentre) demandent une adhésion annuelle et modulent les prix de vente selon le niveau de ressources des personnes. Notons que toutes ces structures dispensent également des colis gratuits en aide d'urgence selon des modalités qui peuvent varier.

Un troisième ne relève pas de l'aide alimentaire en tant que telle mais vise à favoriser et diversifier l'accès à une alimentation durable et de qualité à un moindre coût : c'est le cas de Légum'aulogis et de VRAC (produits bio), ou des paniers solidaires d'associations de circuits courts (ArbraLégumes, Croc'Ethic). Aucune de ces structures n'a été citée par les personnes en situation de précarité alimentaire comme lieux d'approvisionnement.

Ceux qui en ont la possibilité disent préférer participer financièrement : payer, c'est avoir la liberté de choisir ce que l'on va manger ; ne pas pouvoir payer, c'est accepter ce qu'on reçoit, sans se sentir autorisé à pouvoir critiquer.

« C'est le collègue qui m'a donné l'adresse [de l'épicerie sociale]. Je n'aime pas la gratuité parce qu'il y a plus démunis que moi. J'ai demandé de participer un peu. Si tout est donné gratuitement, pourquoi se casser les pieds ? L'aide gratuite, c'est bien mais ça ne permet pas d'avancer. Payer, ça donne la motivation. D'autres ont plus besoin que moi. Je vais là-bas tous les jours pour récupérer à manger. A l'épicerie sociale, c'est pas cher. Pour 20€, j'ai un sac rempli avec du lait, des céréales, des yaourts et même parfois des glaces Hägen-Daaz. De toute façon,

dans les paniers [d'aide alimentaire], il y a des choses que je ne vais pas manger et que je vais jeter. Je ne peux pas jeter de la nourriture alors que d'autres pourraient la manger. Avec la participation, je peux choisir. Un panier, ils vous donnent tout et n'importe quoi. Je préfère participer pour choisir et ne pas gâcher la nourriture. Au moins, je sais ce que je vais acheter. » MON3

« Ça n'a rien à voir avec [épicerie sociale fréquentée auparavant dans une autre commune] : là-bas pour 50 cts, on te donne 10 salades, c'est 50 cts le kilo de légumes, la viande c'est 1€ le kilo et c'est de la marque, du Charal. On a notre propre chariot et on se sert. C'est très intéressant. La carte blanche, c'est pour tout le monde, la carte verte, on donne ce qu'on veut. Ils vendent également des vêtements, des jouets, du linge de maison. C'est vraiment très intéressant mais le problème, c'est qu'il faut une voiture. » ISO4

Les personnes sans aucune ressource ne peuvent, de fait, pas fréquenter les épiceries sociales qui demandent une participation financière même très réduite pour l'achat des produits.

« A chaque fois, ils me demandent de m'inscrire avec 2€. Ils m'ont déjà dépanné deux fois. J'y vais toutes les deux semaines, le mercredi. Si j'ai 6€, j'y vais. Sinon, non. » MON1

Ainsi co-existent deux circuits d'aide, un premier pour les personnes sans aucune autre ressource que des aides financières ponctuelles et qui, de fait, se retrouvent dans une situation de dépendance quasi-totale à l'aide alimentaire pour une bonne part de leur alimentation ; un autre qui s'adresse à des personnes avec de faibles ressources et qui leur donne la possibilité de choisir contre participation ce qu'elles vont consommer. Dans les faits, les épiceries sociales du territoire, qui vendent à petits prix et bien souvent donnent également certains produits distribuent également régulièrement des colis alimentaires gratuits et sont dans un système plutôt mixte de ventes et de dons.

Les aides sous forme de chèques (services ou d'accompagnement personnalisé) délivrées par les institutions et dans certains cas par des associations (Secours Catholique) sont appréciées car elles permettent de choisir dans les grandes surfaces les produits désirés, notamment des produits non alimentaires - essentiellement d'hygiène et d'entretien, plus rarement fournis

dans les aides reçues en nature. Cependant, de nombreuses personnes ont mentionné qu'ils n'étaient pas utilisables dans des commerces pratiquant des prix moins élevés (supermarchés low cost), ce qui au final les oblige à acheter plus chers des produits qu'ils auraient pu se procurer à un moindre coût dans certains magasins. De même, ces chèques ne peuvent être utilisés dans les épiceries sociales.

« Les tickets du CCAS ne fonctionnent ni à Lidl ni à Aldi mais sont pris à Carrefour, ce qui permet de récupérer de la nourriture, des vêtements mais pas d'alcool » ISO8.

Enfin, tout comme les tickets restaurant, la monnaie ne peut être rendue sur les chèques.

« On sait que souvent les gens perdent de l'argent. Certains font des échanges, de la vente de ticket. Ils sont dans la débrouille » Travailleur social.



PANORAMA DE L'AIDE

LES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE

Les associations d'aide alimentaire ont une implantation relativement ancienne sur le territoire villeurbannais. Toutes sont affiliées à une structure nationale, hormis les Amis de Tous, association indépendante mais habilitée³³, composée uniquement de bénévoles. En revanche, les épiceries sociales sont plus récentes (la première Agoraé de France a été créée à Villeurbanne en 2011 sur le campus de la Doua) voire très récentes (début 2020 pour les Fourmis Lyonnaises, fin 2020 pour Epicentre et Solidarité sans Frontières) ; parmi ces dernières, seule Agoraé est affiliée à une fédération nationale (l'ANDES³⁴) et régionale (GESRA³⁵).

Les principaux canaux d'accès aux structures sont d'une part l'orientation par des travailleurs sociaux (principalement le CCAS, les MDM et les structures d'hébergement) et le bouche à oreille.

La grande majorité des structures se base sur le calcul d'un reste à vivre en fonction des revenus, des charges et de la composition familiale, qui détermine ou non l'accès aux aides. Seuls les Camions du Cœur pratiquent un accueil complètement inconditionnel (aucun justificatif n'est demandé) et le Secours Catholique accorde des aides financières d'urgence de manière assez large. Dans la quasi-totalité des structures, un colis d'urgence est donné aux personnes non éligibles mais les cas de refus seraient plutôt rares selon elles, l'immense majorité des personnes se présentant répondant effectivement aux critères.

Les pièces justificatives demandées dans la plupart des cas sont : pièce d'identité, justificatif de domicile ou attestation d'hébergement, justificatif de ressources (avis d'imposition, justificatif de retraite) et de charges. Très peu de structures se base sur du déclaratif ou sur une procédure très simplifiée (par exemple, les Fourmis Lyonnaises ne demande que la fiche d'orientation des services sociaux).

Contrairement à ce qui a pu être noté du côté des usagers, la quantité et la qualité des aides sont jugées plutôt bonnes par les structures. Une seule exprime des réserves :

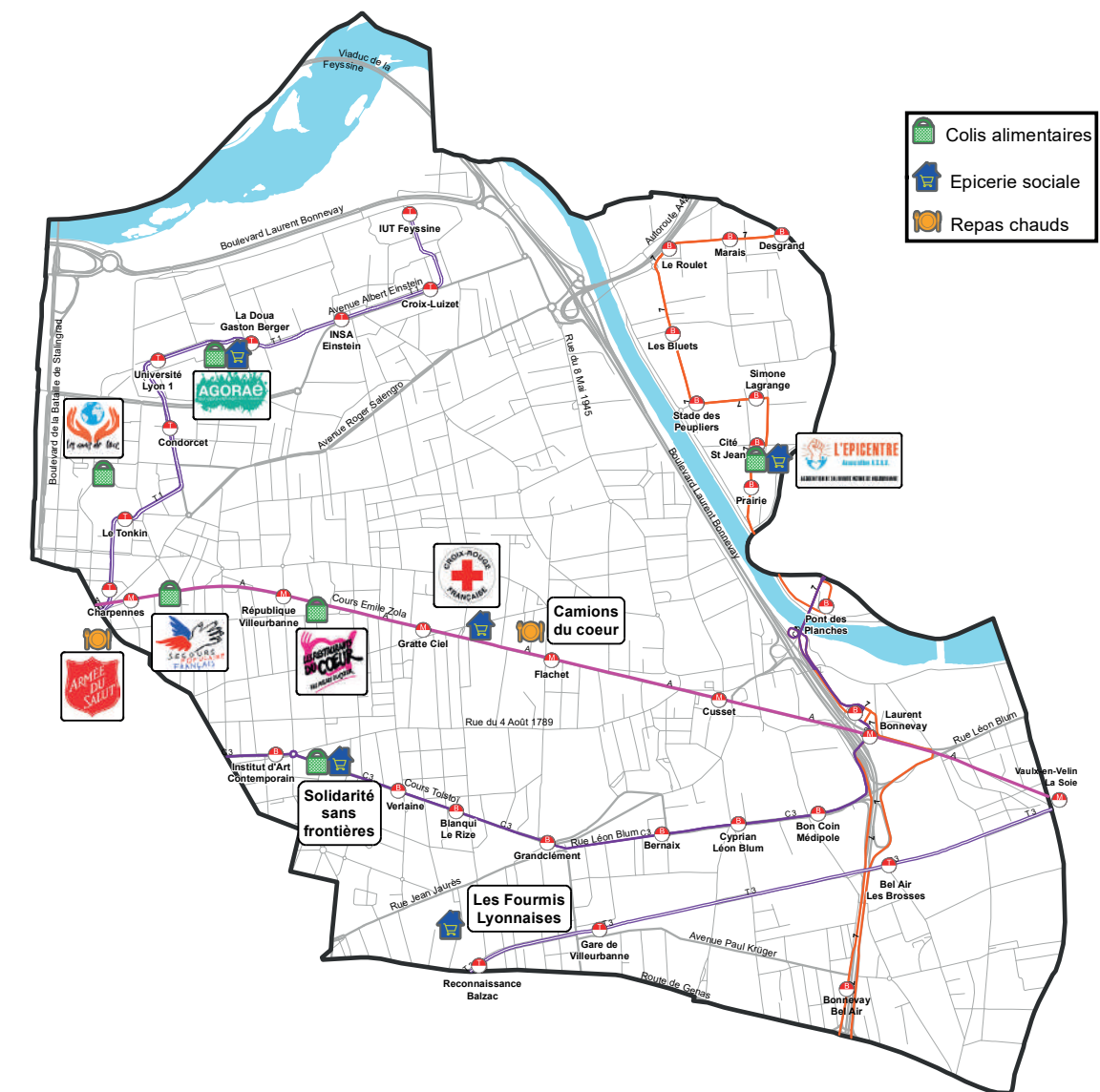
« On a beaucoup de produits transformés à distribuer alors que l'association a plutôt la volonté de les limiter. Notre crainte, c'est qu'en voulant faire le bien, on fabrique des futurs malades avec des problèmes de diabète par exemple. »

La plupart sensibilise les bénéficiaires sur l'équilibre alimentaire et les utilisations possibles des contenus de l'aide (par exemple des recettes de cuisine pour utiliser tel ou tel légume).

Sur un plan géographique, les structures sont surtout situées sur la moitié ouest de la ville, bien desservie par les transports en commun. La cartographie des structures (voir page suivante) fait en revanche clairement apparaître que la moitié est de la ville est peu ou mal couverte (hormis le quartier Saint-Jean avec l'ouverture

fin 2020, de l'épicerie sociale Epicentre), alors que c'est précisément dans cette partie de la ville que se trouve la part la plus importante de personnes aux revenus modestes, voire très modestes, les taux de pauvreté y étant parmi les plus élevés de la commune (22,5% à Buers Nord, 31% à Saint-Jean et 32,5% aux Brosses, Filosofi 2018).

Ce n'est donc pas un hasard si, à côté de l'offre existante, de nombreuses initiatives, souvent à l'initiative d'habitants ou de collectifs, ont vu le jour dans ces quartiers pendant la période de la crise sanitaire pour distribuer colis alimentaires ou repas chauds : association Ouhlala en lien avec des commerçants du quartier aux Buers, la Mosquée Othmane également aux Buers, collecte et distribution de colis alimentaires dans les écoles en lien avec la Maison sociale Cyprien les Brosses, collectif Solidarité Cusset...



	AGORAE-GAELIS	12-14 Rue Raphaël Dubois	Colis et Epicerie
	LES AMIS DE TOUS	2 Avenue Salvador Allende	Colis
	ARMEE DU SALUT	131 Avenue Thiers - LYON	Repas
	SECOURS POPULAIRE	50bis Cours Emile Zola	Colis
	RESTAURANTS DU COEUR	25 Rue Hippolyte Kahn	Colis
	CROIX ROUGE	150 Rue Anatole France	Epicerie
	CAMIONS DU COEUR	25 Rue Hippolyte Kahn	Repas
	SOLIDARITE SANS FRONTIERES	57 Cours Tolstoï	Colis et Epicerie
	LES FOURMIS LYONNAISES	22 Rue Arago	Epicerie
	EPICENTRE	65 Rue des Jardins	Colis et Epicerie

Origines :
Métropole du Grand Lyon, 2022 - droits réservés
Ville de Villeurbanne, 2022 - droits réservés

L:\DSL\SIG\Contextes\CCAS\2021_DSL_CAR0014_AideAlimentaire.mxd
DSL/SIG 07/05/2022

0 500 1 000 Mètres

³³ La liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire est fixée par arrêté préfectoral.

³⁴ Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires. <https://andes-france.com/>

³⁵ Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires Rhône-Alpes Auvergne. <https://www.gesra.org/>

LES LIENS ET LES COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES DIFFÉRENTES AIDES

ACCÈS À L'ALIMENTATION, ACCÈS AUX DROITS

L'accès à l'alimentation n'est pas reconnu comme un droit en tant que tel. Dans la quotidienneté des personnes en situation de précarité, cet accès est le plus souvent intermédié par les services sociaux, l'accès à l'aide alimentaire se faisant principalement par l'orientation de travailleurs sociaux.

Trouver des solutions à la précarité alimentaire est une problématique quotidienne des services sociaux.

« La crise majeure les problèmes de précarité alimentaire mais cette problématique est portée depuis des années. Beaucoup de gens ne mangent pas tous les jours mais n'en parlent pas. Parfois on sait que les enfants n'ont pas assez non plus. » Maison de la Métropole

Les personnes en situation de précarité peuvent, selon leur situation, se voir proposer des aides financières directes ou des chèques service/chèques d'accompagnement personnalisé et/ou être orientées vers des structures d'aide alimentaire. Pour répondre à une situation d'urgence, l'orientation est faite vers les distributions gratuites ; lorsque la difficulté est temporaire ou plus permanente mais avec des ressources, les personnes sont orientées vers des épiceries sociales.

« Quand la situation est liée à un problème temporaire, ce n'est pas la même réalité. On utilise l'épicerie sociale comme une aide à la stabilisation du budget dans le temps. L'aide alimentaire est un moyen d'équilibrer le budget. L'alimentation est souvent la seule charge fixe qui peut être rognée, c'est la seule variable d'ajustement, les autres charges comme le logement sont incompressibles. Le problème, c'est que souvent les personnes alertent quand c'est déjà trop tard, donc on est encore plus dans l'urgence. C'est un casse-tête permanent de trouver le bon endroit, adapté à la situation. Ça, c'est notre univers quotidien. » Assistante sociale

Cette orientation vers les structures d'aide se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'une fiche de liaison, émise par les institutions ou par d'autres associations. Le restaurant social de l'Armée du Salut recevait avant la crise sanitaire des publics uniquement par conventionnement. Ce travail d'orientation suppose une bonne connaissance des structures locales, de leur fonctionnement et de ce qu'elles proposent.

« Toutes les assistantes sociales ne fonctionnent pas de la même façon : chacune a ses propres pratiques et habitudes d'orientation. C'est lourd d'avoir les connaissances et de les réactualiser en permanence. À chaque fois, on doit faire un diagnostic de la personne ou de la famille et trouver la structure qui réponde le mieux à leur profil. » Maison de la Métropole

La demande ou l'identification d'un besoin d'appui en matière d'aide alimentaire constitue souvent une entrée sur la plus vaste question de l'accès aux droits.

Un des premiers motifs d'urgence est l'ouverture de droits ou la réouverture en cas de rupture ou de non recours : un nombre important de demandes d'aide découle de difficultés rencontrées dans l'accès aux droits. Cette situation déjà critique du fait des délais de traitement, de la complexité et de la dématérialisation des démarches administratives s'est accentuée avec la crise sanitaire.

« Je ne touche pas encore les APL de la CAF. J'ai fait la demande en septembre et ils m'ont dit qu'ils vont verser les 3 mois d'un coup en décembre. En attendant, j'ai demandé une aide financière au Crous. » ETUD2

« J'ai une bourse mais qui n'a pas encore été réévaluée. Pour l'instant, j'ai 100€ par mois, j'espère avoir droit à 250€. La réévaluation doit avoir lieu en janvier, c'est long. J'attends mais ça commence à être urgent. Mon père a eu un accident et est handicapé et ma mère travaille dans le secteur aérien alors c'est difficile. Mes parents sont dans une situation compliquée. Je dois me justifier, ça prend des mois et des mois alors que c'est urgent. A chaque fois, ils me redemandent les mêmes documents que je dois redemander à mes parents, des documents pour justifier (l'attestation de revenus, la carte vitale...), ils n'en peuvent plus. » ETUD4

« Elle se rend à l'épicerie sociale depuis le début d'année 2020. A l'époque, elle perd son statut de boursière et la CAF a eu beaucoup de retards de paiement. La conjonction des deux l'a mise en difficulté. » ETUD1

Les associations intervenant dans le champ de l'aide alimentaire constituent des lieux, formels ou informels, d'appui dans les démarches administratives et l'accès aux droits. Certaines ont mis en place des permanences autour de l'accès aux droits et de l'aide dans les démarches administratives (Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire); d'autres font ce

travail de façon moins formalisée, les bénévoles répondant aux demandes d'aide qui peuvent leur être faites (Amis de Tous). En revanche, cela semble être moins systématiquement le cas dans les épiceries sociales.

La relation avec les services sociaux est donc centrale : elle permet d'accéder à des droits ou, lorsque ceux-ci sont limités par la situation administrative des personnes, à des aides et dispositifs d'urgence. Pourtant, elle ne va pas de soi et l'accompagnement dont peuvent bénéficier les personnes est très variable selon les situations. Certaines se saisissent sans trop de difficulté de cette possibilité selon leurs besoins.

« Quand j'ai besoin, je vais au PIMMS. Quand j'ai emménagé, je suis allée voir une assistante sociale parce que j'avais des gros papiers à faire. Parfois quand j'ai besoin, ça m'arrive de demander de l'aide à une bénévole [d'une association d'aide alimentaire qu'elle fréquente]. » PA5

« On est domicilié au CCAS et suivi par une assistante sociale de la Métropole. Je la vois dans la mesure du possible, selon les possibilités de rendez-vous. On échange aussi par email. C'est elle qui nous a dit d'aller à [association d'aide alimentaire] et à [autre association]. Je l'ai contactée récemment pour lui dire que la situation est très compliquée. » FAM5

D'autres se sont vu proposer des aides qu'ils n'avaient pas demandé lors d'un accompagnement administratif

« En se voyant pour faire le dossier de retraite, l'assistante sociale m'a dit que j'avais droit à des

chèques alimentaires. Je la remercie beaucoup. Elle m'a vraiment beaucoup dépannée. Je manque de rien à la maison grâce à elle. Maintenant, j'ai atteint les 5 fois mais 192€ ça m'a vraiment bien dépanné. » PA3

« Je suis allée pour la première fois au CCAS en mars. Ils m'ont dit que le chèque était maximum pour cinq fois par an. Ils m'ont donné deux fois puis je suis retournée chercher le reste des parts. Heureusement que je les ai, je respire. » PA2

Les rendez-vous pour les aides financières semblent se passer de façon assez routinisée, particulièrement pour les personnes et familles sans titre de séjour qui ont, de fait, accès à un nombre très restreint de dispositifs d'aide.

« On a des aides de la MDM. Tous les 3 mois, on doit renouveler la demande, faire un dossier, prendre rendez-vous et après l'assistante sociale fait la demande. On reçoit un chèque de 300€ environ tous les mois et demi. Quand on fait le dossier, on fait des photocopies, il faut juste attendre et après on reçoit le chèque. » FAM3

« Tout ce qui est paperasse (la Préfecture...), le travailleur social du centre d'hébergement nous aide. Mais on ne peut pas parler de tout, par exemple, il y a le secret médical. L'assistante sociale de la MDM est en lien avec lui. Elle nous aide de temps en temps mais ça ne suffit pas pour les médicaments. L'AME ne permet pas d'acheter les médicaments et beaucoup sont payants. Mon problème, c'est surtout les médicaments et les protections pour adulte. » FAM4

À VILLEURBANNE

QUAND L'ACTIVATION MULTIPLE DE DROITS PERMET DE SORTIR DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Dans la situation suivante, l'important étayage mis en place autour de la jeune femme sur une multitude de domaines (logement, travail, situation administrative...) semble avoir porté ses fruits. Depuis la stabilisation de sa situation, qui n'est toutefois pas totalement réglée, la jeune femme a cessé de fréquenter les structures d'aide alimentaire :

Mme a 20 ans. Elle vivait avec son père et a reçu un titre de séjour de 10 ans à ses 18 ans. Suite au refus d'un mariage arrangé, elle quitte le foyer familial à 19 ans et se retrouve à la rue sans papiers. Elle trouve de l'aide via des travailleurs sociaux, accède à un centre d'hébergement, puis en est mise dehors au bout de quelques mois. A la rue, elle rencontre une éducatrice qui l'aide, l'emmène au CCAS. Elle finit par accéder à une mise à l'abri à l'hôtel, puis à un centre d'hébergement, puis à un foyer pour jeunes travailleurs. Sur le plan financier, elle se voit accorder la garantie jeune. Via la Mission Locale, elle trouve un CDD dans une maison de retraite. Ayant un revenu plus élevé, le foyer lui demande de payer un loyer de 400€. Elle juge que c'est trop et préfère partir. Elle habite avec un ami mais aimerait partir car ils se disputent souvent. La Préfecture lui a reconnu le droit de récupérer sa carte de séjour mais celle-ci tarde à arriver. Sans cette carte, elle ne peut pas faire de demande de logement. La plainte qu'elle a déposée contre son père pour récupérer ses papiers n'a pour l'instant rien donné. Elle regrette même plutôt d'avoir fait ce recours car elle s'est brouillée avec toute sa famille. Elle est aidée par une amie éducatrice qui sait l'orienter, une travailleuse sociale dans une association qui l'accompagne pour réobtenir sa carte de séjour et son référent de la garantie jeune.

NON RECOURS ET MISE À DISTANCE DES SERVICES SOCIAUX

Pourtant, les situations de non recours et, parfois, de mise à distance volontaire des services sociaux sont assez nombreuses. Les personnes interrogées en donnent différentes raisons :

• La lourdeur et la complexité des démarches

« Je ne voulais pas déranger les assistantes sociales donc je me suis pas fait aider par eux. Pour aller voir l'assistante sociale, il faut ramener tout un tas de papier pour avoir un ticket de bus (rires). On en a marre des papiers. Je vais voir l'assistante sociale pour les démarches administratives, pour m'aider dans mes papiers. Je vais à la Maison des services publics ou parfois à la maison du Rhône. Mais j'y vais pas souvent. Ils demandent souvent des papiers inutiles, ils demandent trop trop alors il faut avoir une personne pour nous dire « Ca c'est pas la peine, ça ça sert à rien ». Les papiers, ça prend vraiment la tête. » PA1

• L'ignorance des institutions et des circuits d'aide, souvent renforcée par la non maîtrise de la langue

« Madame est en attente de revenus de la CAF mais elle ne sait pas dire ce que c'est. Elle bénéficie d'une domiciliation « sèche » dans une association et n'est pas accompagnée dans ses démarches. Son fils âgé de 20 ans l'aide dans les démarches mais visiblement il ne parle pas français non plus. Elle ne connaît pas les endroits où aller chercher à manger. ISO5

• La fracture numérique

« J'ai eu des problèmes à la sécu et l'ordinateur, je connais pas bien. Le jour de ma retraite, je suis allée chez Boulanger et j'ai acheté un ordinateur et je m'y suis mise. J'ai commencé un atelier informatique au centre social mais la personne est partie et maintenant il n'y a plus personne. » PA4

• La peur des services sociaux

« L'[association], c'est juste pour la domiciliation. C'est le CCAS de Lyon qui m'a envoyée à Villeurbanne. L'assistante sociale de l'[Association] m'a dit qu'elle ne peut rien faire pour moi. Elle m'a proposé de placer les enfants ou alors, elle m'a dit que pour être prioritaire, il faut être enceinte. A partir de là, j'ai tout coupé, je n'ai plus voulu la voir. J'espère qu'on va pouvoir m'aider ; j'ai tout fait pour obtenir un logement mais il n'y a rien. J'ai pas eu la chance d'avoir une

bonne assistante sociale. Elle ne m'a rien donné comme adresse, même pas des bons ou des tickets. Elle m'en a donné au tout début. Elle m'a menacé de ne plus m'aider si je refusais de donner mes enfants. Elle m'a menacé parce que j'étais endettée. Elle voulait me mettre à la Banque de France mais j'ai refusé. L'assistante sociale ne nous aide pas. Je n'ai pas d'autorisation d'une assistante sociale pour aller dans une association. » MON 3

« Je demande plus à l'assistante sociale parce que sinon, elle va me remettre en curatelle et ça, c'est la misère. L'assistante sociale, c'est la curatelle et ça, ça vous enfonce. J'ai déjà été sous curatelle et c'est un mauvais souvenir. Donc je vais plus la voir, je veux rien savoir. » FAM 6

« L'assistante sociale nous a fait du mal, on était en foyer et elle nous a fait partir. Ils ont pris nos enfants pour les mettre dans un foyer et nous on est dans la rue. On est malades et on est tristes. On n'a pas à manger, pas d'hébergement, pas de carte TCL. La police nous met des amendes. On ne sait pas où manger, ils ont enlevé les aides. » ISO1

L'IMPORTANCE DE L'ACCÈS À LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration collective est un levier important qui permet à un certain nombre d'enfants d'accéder à des repas chauds et équilibrés. Le tarif d'urgence mis en place par la Ville couvre les situations les plus difficiles (cf 1.2). Cependant, la fréquentation de la restauration scolaire reste encore parfois limitée notamment du fait d'effet de seuil, même si ceux-ci sont examinés.

« Les enfants mangent à la cantine une fois par semaine parce que j'ai besoin de temps pour m'occuper de ma mère qui a la maladie d'Alzheimer. La cantine, c'est un budget. Comme le périscolaire du soir. Pourtant, j'ai pas un gros QF³⁶, je suis à 377. » MON4

La grande majorité des familles a inscrit ses enfants à la restauration scolaire, certaines au tarif d'urgence. Toutes soulignent l'apport central que constituent ces repas pris à l'école. Une seule exprime des appréhensions.

« Ils préfèrent manger ce que je leur prépare alors j'ai peur que les enfants ne mangent pas à la cantine. Ils ne peuvent pas rentrer à midi, ce serait trop fatiguant avec les trajets. Si j'ai la chance d'avoir l'école dans le quartier, ils ne mangeront pas tous les jours à la cantine. » MON1

L'évocation de l'apport de la cantine est d'ailleurs principalement abordé par les familles pour souligner les difficultés posées lorsque l'accès à la restauration scolaire n'est pas possible (grève, fermeture durant la crise sanitaire).

« Le confinement, ça a été compliqué, il n'y avait plus de cantine. » MON2

« Quand on est à l'hôtel, on peut prendre que des repas froids. Les enfants ne mangent que des sandwiches, ils n'en peuvent plus. Heureusement qu'il y a la cantine à l'école. Avec le covid, il n'y a plus de repas chaud. On s'y fait, la situation est temporaire. La cantine, ça m'arrange. Au moins, ils ont des légumes mais quand il y a grève, ils retournent aux sandwiches ; la grève, c'est pas pratique. » MON3

« Les enfants vont à la cantine, c'est pratique. Ils sont contents d'être avec les copains. Au début, ils n'étaient pas d'accord. Mais c'est important qu'ils apprennent à manger équilibré. Maintenant, ils sont contents. Ils ont appris à

manger des légumes verts alors maintenant ça leur plaît. Ils découvrent des plats et ils ne sont pas trop difficiles. Par exemple, les radis ils ne savaient pas ce que c'était, maintenant ils aiment bien. Je crois que les repas sont bons à la cantine. » FAM3

« Oui, ils mangent à la cantine, sauf quand il n'y a pas école ou quand il y a grève. Pendant le confinement, la mairie nous a donné des chèques, ça nous a été très bénéfique. On n'a pas de papiers, on n'a pas de sous, on n'a rien mais ils nous ont donné une solution. S'il n'y avait pas eu ça, on ne sait pas comment on aurait fait. Nous, on fait des plats cuisinés, des couscous, des tagines, on ne peut pas donner des pique-niques pour que les enfants emmènent à l'école. Par exemple, la semaine dernière il y avait grève à la cantine, ça c'est un gros problème pour nous. » FAM4

³⁶ Quotient familial de la CAF pris en compte pour calculer les tarifs de cantine et du périscolaire



LIMITES ET POINTS DE PROGRESSION

Les publics en situation de précarité alimentaire sont dans des situations extrêmement diverses et qui appellent donc un éventail adapté et varié de réponses.

Par-delà cette grande diversité, on peut néanmoins distinguer trois grandes catégories de situations :

- Les situations d'« urgence permanente » qui concernent le plus souvent des personnes durablement sans ressources, parce que « sans droits » ouvrables autres que des aides ponctuelles et renouvelables dans une certaine mesure.
- Les personnes faisant face à une situation de manque de ressources temporaire soit du fait de revenus fluctuants soit, bien souvent, du fait de retards de traitement et/ou de ruptures de droit. Ces situations déjà fréquentes se sont aggravées avec la crise sanitaire du fait du fonctionnement dégradé des institutions publiques.
- Les personnes disposant d'un socle de ressources stables mais insuffisantes (petites retraites, minimas sociaux, faibles revenus...), et ce durablement pour beaucoup.

Par ailleurs, une part importante des personnes rencontrées pour l'enquête cumulent des caractéristiques de genre, d'origine, de situations administratives, sociales et économiques qui les exposent particulièrement à des traitements inégalitaires et/ou discriminatoires dans l'accès à divers biens et services. L'alimentation en est une parmi d'autres et si aucune d'entre elles n'a abordé ces questions directement, elles doivent faire l'objet d'une prise en compte par l'ensemble des acteurs, publics et associatifs.

DES PROCÉDURES DE DÉLIVRANCE DES AIDES PEU ADAPTÉES POUR RÉPONDRE À L'URGENCE

Tant au CCAS qu'à la MDM, les travailleurs sociaux se retrouvent bien souvent en difficulté faute de réponses adéquates à proposer. Les aides sont avant tout conçues pour pallier des difficultés temporaires. Pour rappel, au CCAS, les aides facultatives en matière d'aide alimentaire sont octroyées, après calcul du reste à vivre, aux personnes seules ou en couple sans enfants mineurs sous forme de chèques services limités à 5 par an pour un montant maximal de 320 €. A la MDM, les aides (non directement « fléchées » comme des aides alimentaires) sont octroyées principalement au titre de l'Aide Sociale à

l'Enfance pour les familles avec enfants mineurs ou, dans une moindre mesure, au titre du RSA. Elles peuvent être délivrées sous forme de chèques services ou d'aides financières directes. Le fait que les aides de la MDM relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance pose deux principales difficultés : elles donnent lieu à une évaluation sociale, processus relativement intrusif, qui place de fait les difficultés de précarité économique dans le champ socio-éducatif d'une part ; elles peuvent accentuer le non recours par peur des interventions qui pourraient en découler (voir supra), particulièrement la crainte du placement des enfants.

Les procédures d'évaluation de la demande prennent dans tous les cas un certain temps de traitement qui peut, entre l'expression du besoin, l'obtention du rendez-vous, l'examen de la demande et finalement la délivrance de l'aide, demander plusieurs semaines. Les délais actuels sont donc peu adaptés pour répondre à des situations urgentes et surtout récurrentes.

« Une aide financière, ça prend plus d'un mois. Il y a une évaluation sociale, puis on fait la demande et la décision est rendue au moins une semaine après. Le traitement administratif prend trois ou quatre semaines. Ça ne peut pas représenter une aide d'urgence. A chaque demande, la famille doit refaire un courrier et sa situation est réévaluée. L'aide financière, c'est compliqué : on va questionner, regarder les comptes, les personnes doivent se justifier en permanence. C'est très subjectif et ça ne devrait pas l'être, mais c'est difficile de faire autrement. » Travailleur social

« Il faudrait réussir à alléger, simplifier les demandes ou les exigences. Consacrer moins de temps sur des procédures allégées pour redégager du temps sur l'accompagnement social des familles, sortir d'un traitement administratif. »

« Le barème du reste à vivre (RAV) est faible. Mais on peut dépasser le barème et ne rien avoir dans son frigo. C'est incompréhensible pour les usagers. Le RAV permet de garantir l'examen des demandes parce qu'il faut bien poser des critères pour faire une évaluation mais il n'est pas forcément adapté. » Travailleur social

Ces constats établis par les travailleurs sociaux eux-mêmes sont à mettre en regard avec le vécu des personnes en situation de précarité qui doivent procéder à des arbitrages permanents entre de multiples besoins primaires (se nourrir, se loger, se soigner, offrir à ses enfants des

conditions de vie « normales », se déplacer) et de multiples contraintes. Il apparaît donc indispensable de repenser des procédures qui allègent ces contraintes plutôt qu'elles n'en rajoutent.

De fait, la seule réponse immédiate dont disposent les services sociaux pour faire face aux demandes d'urgence est l'orientation vers le secteur caritatif de l'aide alimentaire.

« On a un accueil inconditionnel sans réponse inconditionnelle. » Travailleuse sociale

DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE SOUS CONTRAINTES

Un nombre important de structures d'aide alimentaire villeurbannaises font face en premier lieu à des locaux trop petits qui ne permettent pas de disposer d'espaces suffisants pour stocker, trier et /ou distribuer ou mettre à disposition les denrées. Quasiment toutes font part de besoins en la matière : c'est le cas de Solidarité sans Frontières, des Amis de Tous, du Secours Populaire, des Camions du Cœur/Restos du Cœur, des Fourmis Lyonnaises.

Ces contraintes physiques les limitent à la fois pour stocker, et donc redistribuer les quantités qui seraient nécessaires pour répondre aux demandes mais parfois également pour assurer un accueil des personnes dans des conditions dignes. Enfin, elles freinent les structures dans la mise en place ou le développement d'autres services ou activités (activités conviviales autour de repas partagés par exemple).

S'ajoutent à ces contraintes physiques des contraintes d'approvisionnement : par définition, les structures sont dépendantes de ce qu'elles arrivent à se procurer auprès de la Banque alimentaire, principal fournisseur, ou lors de collectes (« ramasses » dans le jargon) auprès de moyennes et grandes surfaces ou parfois de commerces de proximité. Leur capacité à choisir ce qu'elles vont ensuite redistribuer ou vendre à moindre prix est limitée. Auprès de la Banque alimentaire, elles passent commande en ligne en choisissant de grandes catégories de produits mais ne savent pas au final si les quantités demandées vont pouvoir être récupérées et quels produits elles auront. Par exemple, la demande de produits laitiers peut donner lieu à la récupération de palettes de fromages ou de yaourts.

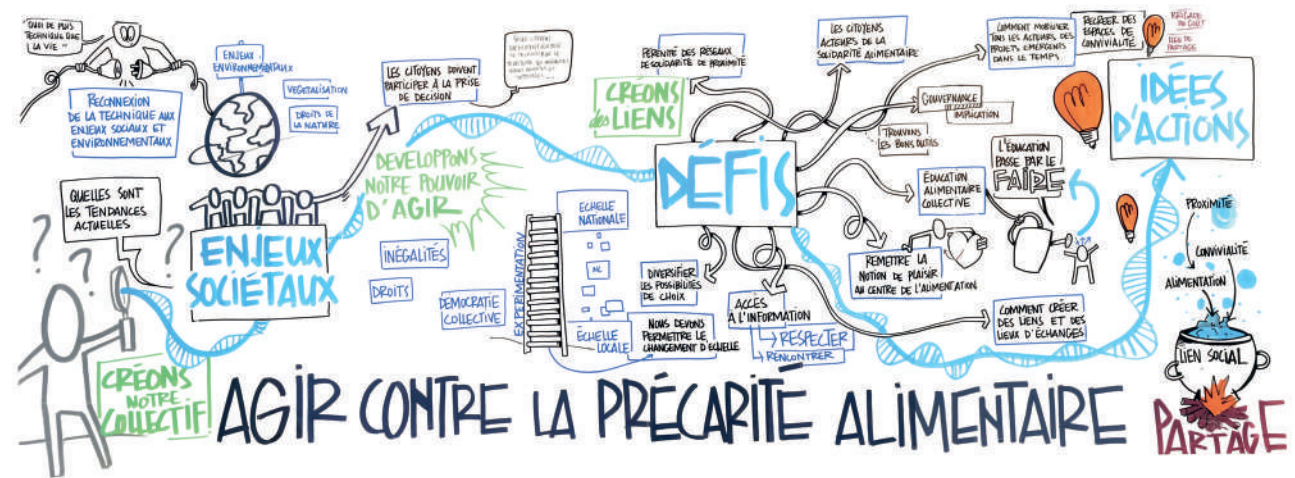
Ces contraintes d'approvisionnement, aléatoires, impactent directement les quantités mais également la qualité (variété, qualité nutritionnelle...) des produits. Ainsi, une épicerie sociale lors d'une visite nous montrait des cartons entiers de bonbons et friandises (qui prennent une place importante dans un espace très contraint) mais faisait part de ses difficultés à avoir des produits basiques très demandés tels que des œufs ou des produits frais. Leur congélateur était rempli de buches glacées (restes des fêtes de fin d'année) mais ne contenait ni légumes, ni viandes.

Si certaines structures reconnaissent volontiers ne pas pouvoir distribuer les quantités qui seraient nécessaires (ce qui les amène à « rationner »), d'autres disent ne pas avoir de problèmes de ce côté. Le hiatus est parfois grand entre les constats faits par les structures - qui disent répondre à la demande - et les bénéficiaires, qui on l'a vu avec les personnes interrogées, ont fait part en premier lieu des quantités trop limitées des contenus des colis d'aide alimentaire. C'est particulièrement le cas des familles nombreuses qui dépendent quasi exclusivement de ce mode d'approvisionnement alors que toutes les structures disent tenir compte de la composition et de la taille des ménages. La crise sanitaire a aggravé la situation et plusieurs personnes ont dit s'être vu refuser l'accès à des structures d'aide, faute de places.

Enfin, le partenariat entre structures d'aide alimentaire paraît peu développé voire parfois inexistant - ce que certaines, particulièrement les petites structures non affiliées à des associations d'ampleur nationale, regrettent. Dans le cas des plus grandes, chaque association dispose de son propre réseau partenarial, parfois animé à distance des salariés et des bénévoles locaux.

Cette question de l'interconnaissance est essentielle car elle pourrait, entre structures, permettre de mieux coordonner les actions (par exemple sur les périodes d'ouverture, les stratégies d'approvisionnement, des échanges de service...).

Dans la relation services sociaux/structures d'aide alimentaire, elle permettrait de mieux travailler en complémentarité et de sortir de la relation actuelle qui se limite le plus souvent actuellement à une relation de prescripteur (orientation des personnes)/prestataire (fournisseur d'aide alimentaire) à la nuance près que les prestataires ne sont pas rémunérés.



ENJEUX ET PISTES DE TRAVAIL

LES ENJEUX TRAVAILLÉS AVEC LES PARTENAIRES

Les principaux éléments du présent diagnostic, les constats et les enjeux ont été présentés aux partenaires du territoire lors d'une rencontre de la commission consultative, réunie le 13 octobre 2021.

QUATRE THÉMATIQUES TRAVAILLÉES PAR LES PARTICIPANTS LORS DE TEMPS D'ATELIERS

1 - COMMENT RENDRE LES AIDES PLUS ACCESSIBLES, COMPLÉMENTAIRES ET ADAPTÉES AUX ATTENTES ET BESOINS ?

- Comment favoriser l'accès à l'aide (information, conditionnalité, non recours) ?
- Comment adapter le contenu de l'aide aux besoins et aux attentes ?
- Quelles autres modalités d'accès à l'alimentation ?

2 - COMMENT LIER ACCÈS À L'ALIMENTATION ET ACCÈS AUX DROITS ?

- Comment l'ensemble des acteurs peuvent être acteurs du repérage, de l'orientation vers un accompagnement social, une aide dans les démarches ?
- Quelles actions possibles pour les personnes « sans droits »
- Quelles alertes et actions sur les difficultés d'accès aux droits ?

3 - COMMENT FAIRE UNE PLACE AUX PERSONNES ? PASSER DU « BÉNÉFICIAIRE » À L'ACTEUR DE SON ALIMENTATION.

- Comment travailler sur le potentiel de participation des personnes en situation de précarité alimentaire ?
- Comment permettre leur participation à travers l'existence d'espaces (pas forcément institutionnalisés et formels) de participation ?

4 - BIEN MANGER QUAND ON EST EN PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE : COMMENT DÉPASSER L'INJONCTION CONTRADICTOIRE ?

- Comment ne pas culpabiliser des personnes à travers des injonctions au bien manger alors qu'elles ne détiennent pas les moyens d'accès à une alimentation saine, qu'elles dépendent de ce qui leur est donné ?
- Comment éviter la stigmatisation et donner les moyens et conditions d'action • aux personnes ?

LA FEUILLE DE ROUTE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE

En réponse aux thématiques et questionnements travaillés en commission consultative, les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ont émis de nombreuses pistes d'actions qui vont permettre d'alimenter le plan d'actions municipal en cours d'élaboration.

UN PLAN D'ACTION EN (CO-)CONSTRUCTION

Les échanges et propositions des participants aux commissions consultatives ont permis de dégager plusieurs axes de travail qui irrigueront le plan d'actions municipal.

Il s'agit tout d'abord **d'améliorer l'information tant des professionnels que des usagers sur l'aide alimentaire**. En premier lieu pour lutter contre le non-recours, en rendant, par exemple, plus accessible une information simple et claire. Mais aussi pour améliorer l'interaction entre les associations et les institutions sur le terrain en harmonisant les pratiques et en fluidifiant les orientations entre structures.

Il s'agit également de **créer et/ou de faire évoluer les lieux dédiés à l'aide alimentaire**. La nécessité de remédier au manque d'offre d'aide alimentaire dans certaines zones du territoire a notamment été soulignée. Les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire ont par ailleurs globalement exprimé l'envie de promouvoir, au sein des structures existantes, l'inclusion des personnes bénéficiaires et de proposer une offre sociale ne se limitant pas à l'aide alimentaire. Le besoin d'assurer les quantités, la qualité et la stabilité des approvisionnements alimentaires

a également été rappelé. Plus généralement, la Ville de Villeurbanne tient à accompagner les structures d'aide alimentaire sur le développement de leurs projets et la résolution de leurs problématiques.

Il s'agit enfin de **faciliter l'accès aux aides facultatives et de travailler sur les freins à l'accès à l'aide alimentaire**. Les aides facultatives du CCAS et les offres d'aide alimentaire des différentes structures doivent être complémentaires, utiles et adaptées aux publics bénéficiaires. Des concertations et groupes de travail pour y veiller ont été demandés.

Le plan d'actions est en phase de finalisation et sera présenté à tous les contributeurs au premier semestre 2022.

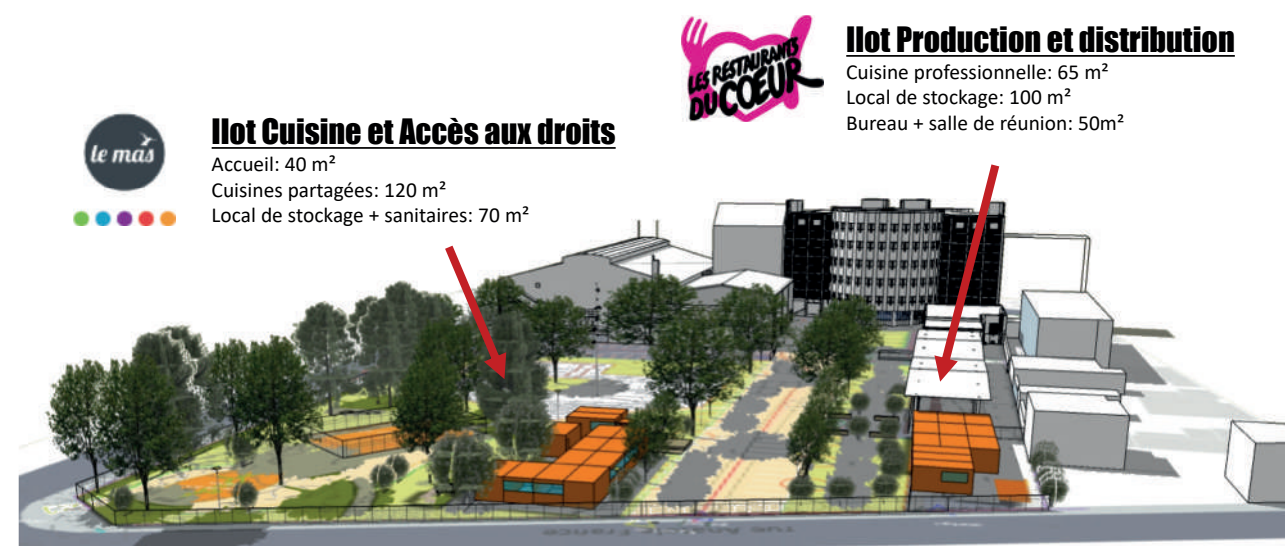
D'ores et déjà les Restos du Cœur, l'association Le Mas et le CCAS de Villeurbanne ont été lauréats en 2021, dans le cadre du plan France Relance, d'un appel à projet de création de tiers-lieu alimentaire qui permet d'initier la dynamique autour du projet Archipel.

L'OUVERTURE D'UN TIERS LIEU ALIMENTAIRE : L'ARCHIPEL

L'Archipel est un projet de tiers lieu alimentaire qui prendra place au cœur de Villeurbanne en 2022 et pour la durée du mandat municipal. Il s'agira d'un lieu facilitant l'accès à une alimentation choisie et de qualité pour les personnes précaires, et notamment les publics hébergés à l'hôtel, en proposant divers services. Plus largement, il offrira aussi, une véritable « porte d'entrée de l'accès aux droits », pour que les usagers en situation de précarité puissent y trouver de l'information en lien avec leurs problématiques et soient orientés vers les structures pertinentes. Enfin, ce lieu a vocation à s'intégrer harmonieusement dans la vie de quartier en développant des usages pour tous les publics, et tout particulièrement pour les riverains.

Pour mettre en œuvre ces principes fondateurs, le tiers lieu Archipel est pensé comme un lieu souple, adaptable et modulable, qui doit permettre d'expérimenter des initiatives, de les corriger si nécessaire, et d'accueillir de nouveaux projets sociaux au cours de son existence. Il sera structuré sous forme d'« îlots », aux fonctions modifiables, reliés mais pouvant fonctionner de manière autonome.

Les deux premiers modules qui composent l'Archipel seront un îlot « Cuisines et accès aux droits » piloté par l'association Le Mas, et un îlot « production & distribution » piloté par le Camion du Cœur.



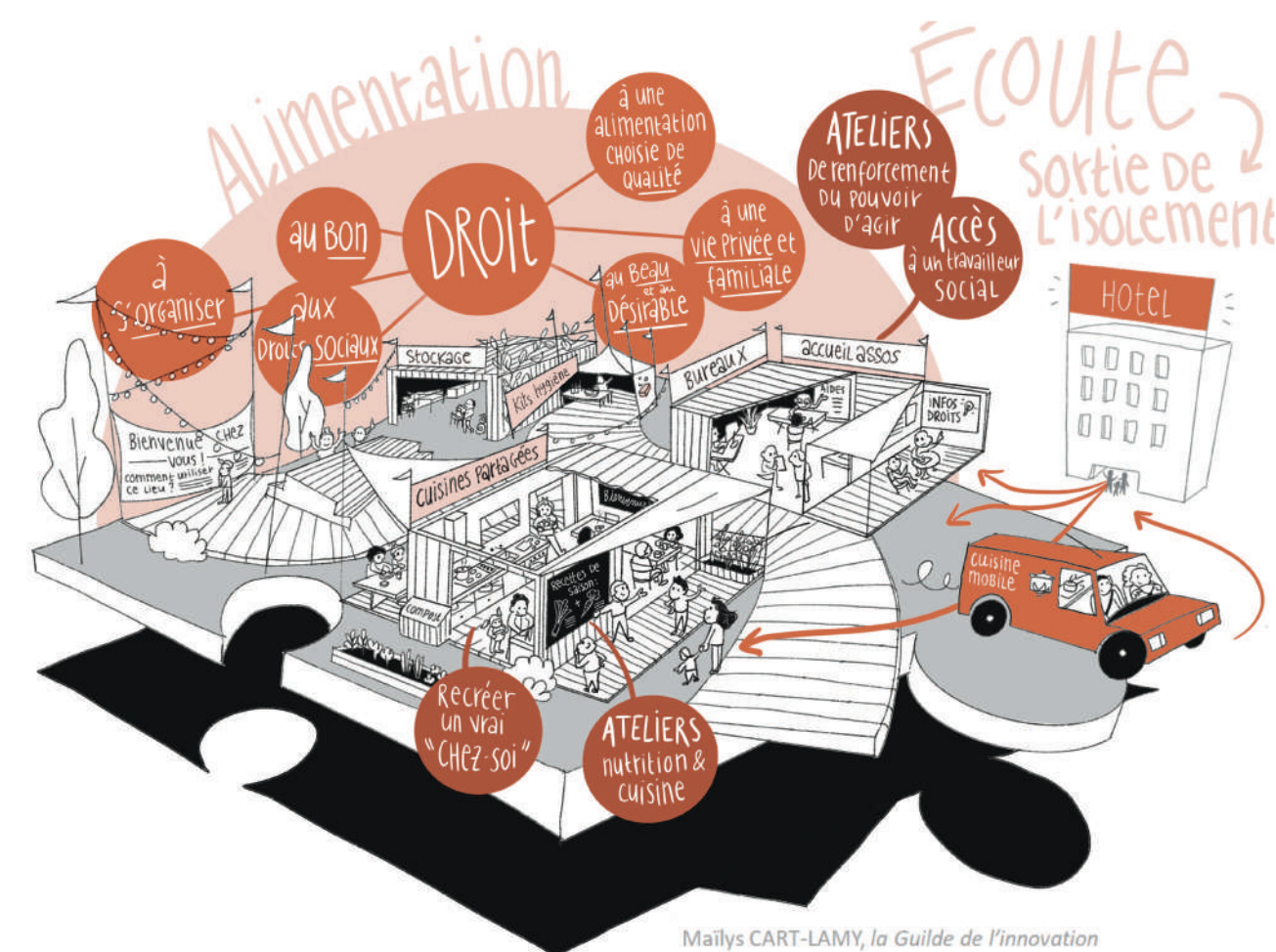
Îlot Cuisine et Accès aux droits

Accueil: 40 m²
Cuisines partagées: 120 m²
Local de stockage + sanitaires: 70 m²



Îlot Production et distribution

Cuisine professionnelle: 65 m²
Local de stockage: 100 m²
Bureau + salle de réunion: 50m²



L'ÎLOT « CUISINES ET ACCÈS AUX DROITS » (LE MAS)

L'association Le MAS assure, entre autres, le traitement de l'hébergement d'urgence à l'hôtel et la protection de ménages en situation de vulnérabilité pour le compte de l'Etat. Ces personnes ne disposent souvent que de moyens très limités pour cuisiner dans leur espace de vie. L'association a donc une grande expérience de publics qui pourront être particulièrement concernés par ce tiers lieu.

L'îlot piloté par Le Mas sera principalement composé de trois cuisines partagées et d'un espace lié à l'accès aux droits comprenant une permanence assurée par des travailleurs sociaux.

L'ÎLOT « PRODUCTION & DISTRIBUTION » (CAMION DU CŒUR)

Le Camion du Cœur est une des activités des Restaurants du Cœur dans le Rhône. Les bénévoles du Camion du Cœur organisent chaque soir en semaine une distribution alimentaire en espace ouvert, servant en moyenne 150 repas chauds quotidiennement. L'activité dispose donc d'une large connaissance de l'aide alimentaire à destination des plus précaires.

L'îlot piloté par le Camion du Cœur sera principalement constitué d'une cuisine de standard professionnel. Cet équipement permettra de proposer davantage de repas chauds, mais surtout d'améliorer la qualité de la distribution alimentaire.

On estime que dans ce tiers-lieu, seront préparés environ chaque année :

- ➔ 25 000 repas par le Camion du Cœur qui bénéficieront principalement aux personnes sans-abri.
- ➔ 26 000 repas dans les cuisines mises à disposition sur site par l'association Le Mas.



À VILLEURBANNE

L'ARCHIPEL : CE QUE LES PERSONNES INTERROGÉES EN DISENT

Lors du diagnostic, les personnes ont été questionnées sur leur possible intérêt pour l'**Archipel**.

Ceux et celles qui n'envisagent pas de le fréquenter l'expliquent principalement à **cause du caractère collectif du lieu**. La norme sociale qui veut que le repas soit un temps pris avec d'autres, n'est pas nécessairement partagée par tous. Suivent le fait qu'ils n'en aient pas la nécessité ou que cela ne soit pas adapté à leurs contraintes, notamment du fait d'enfants en bas âge ou de problèmes de santé.

« La cuisine, c'est de l'art, il faut être à l'aise pour faire sa cuisine. C'est une question de femmes et est-ce que l'ambiance sera bonne ? Certaines femmes veulent toujours se mêler de ce que tu fais, te disent : « Il faut faire comme si, il faut faire comme ça » et l'autre problème c'est que physiquement, je ne pourrais pas tenir. Si un jour vous faites le repas, moi je viens pour manger mais pas pour cuisiner. (rires) » PA1

« Monsieur B juge l'idée intéressante mais il est agoraphobe et pense qu'il ne pourra pas se rendre dans ce lieu. ISO 9

« Je ne me sens pas capable d'aller là-bas ». Madame évoque à la fois des questions de santé mais également le caractère collectif du lieu. PA2

« Monsieur B ne cuisine pas, il ne pourrait pas se servir du tiers lieu. ISO 8

« Je ne suis pas intéressée parce que j'ai ma propre cuisine pour préparer mes repas. » MON2

« On n'est pas intéressé. On a une cuisine sur place, chacun a son frigo, sa vaisselle, son propre évier. Ça n'a pas d'intérêt pour nous » FAM4

« Je ne pense pas y aller. S'il y a trop de monde, je n'irai pas. J'ai un enfant asthmatique, moi je suis diabétique. Je travaille jusqu'à 16 h, je récupère mon enfant à 18h à l'école et après, je ne me promène pas la nuit avec mes enfants. Un lieu comme ça, il faut que ce soit accessible en métro. Un lieu comme ça, ça pourrait aider des familles pour avoir accès au gaz, à l'électricité gratuitement. Si j'y vais, ça sera pour cuisiner mais pas avec les enfants. Ce serait plutôt le week-end. En semaine, ils font déjà beaucoup de longs trajets, ils doivent dormir. S'il y a beaucoup de monde, il faut une cuisine avec beaucoup de feux pour que chacun fasse sa cuisine à son tour. Moi j'irai plutôt le week-end, en semaine, c'est pas possible, je dois jongler entre le travail, l'école, les courses et les hôtels. Si je dois faire la queue le soir et attendre pour préparer à manger, c'est pas possible. Peut-être que ça peut arranger des gens qui sont vraiment dans la précarité, ça peut les aider de manger des repas chauds. » MON3

« Je ne suis pas trop intéressée, j'ai des enfants en bas âge et je les récupère entre midi et 2 donc c'est contraignant. J'aime bien le contact et pour moi, c'est assez facile. Je ne suis pas en demande là-dessus. Il faudra peut-être faire attention à ne pas mettre les gens en difficulté, par exemple pour ceux qui ne savent pas cuisiner et qui auraient honte. » MON5

En revanche, ceux et celles qui se disent prêts à venir mettent en premier lieu en avant la **dimension conviviale et solidaire**, faisant du repas un **temps de partage, de rencontre et d'échange**, voire un lieu rendant possible d'aider d'autres personnes.

« Oui, je peux aller voir et si ça me plaît, pourquoi pas. Je pourrais rencontrer des gens et aider d'autres personnes, des personnes âgées ou des personnes handicapées ; aider les autres, c'était mon métier. » PA3

« Si c'est aux Gratte-ciel, c'est bien, c'est pas loin ». Je pourrai y aller éventuellement, pour la convivialité, rencontrer des gens, partager. » PA4

« Monsieur est enthousiaste à l'idée d'un tel lieu. Il indique qu'il apprécierait de cuisiner avec d'autres, il aime le travail en équipe et est d'ailleurs bénévole dans une association qui

prépare des repas pour les gens en squat ou les sans-abris. Il semble voir ce lieu principalement comme un endroit lié à la sociabilité. Il précise cependant qu'il est mal à l'aise lorsqu'il faut manger avec des personnes qui présentent des troubles psychiques. ISO2

« Monsieur n'est pas opposé à se rendre dans un tel endroit. Il considère que ce qui lui manque le plus aujourd'hui c'est une sollicitation, qu'on lui donne la possibilité de faire quelque chose. « Pour les hommes seuls comme moi, notre seul droit c'est la nourriture ». Il pense à des livres de recette sur place et des « cours » de cuisine. Dans tous les cas « ça dépend du temps qu'on a, de l'heure, etc. » ISO3

« Ce serait sympa, ça me ferait sortir de la maison, sortir un peu pour cuisiner pour les autres, éplucher les légumes avec les autres. Pouvoir aider quelqu'un, je suis très sociable. Je n'irais pas tous les jours mais quand je peux. » ISO4

« Monsieur serait intéressé notamment pour pouvoir cuisiner de grandes quantités dans un lieu bien équipé et emporter ensuite. Si la pandémie est jugulée, il envisage également de rester dans ce lieu pour discuter, partager. « Il pourrait y avoir une dimension thérapeutique. » ISO 10

« Pourquoi pas, ça peut être bien pour échanger, voir d'autres personnes, comment les autres cuisinent. Pourquoi pas, j'irai pas forcément tous les jours mais de temps en temps. Le midi plutôt. Près de la maison, ce serait bien ; à Flachet, ou Cusset ou aux Gratte-ciel. Ça permettrait de changer un peu les idées, de rencontrer d'autres personnes. C'est bien. Je pourrai y aller mais pas forcément au moment des repas, plutôt dans la journée pour préparer des goûters pour les enfants. » FAM 3

« C'est intéressant comme projet. Je pense que j'irai une fois pour voir et si ça me plaît, je reviendrai pour voir du monde, faire des connaissances. Je ne sais pas si je resterai sur place mais je n'aime pas trop manger tout seul, alors pourquoi pas. Pour cuisiner, pourquoi pas. S'il y a des ateliers, oui, je pourrai rester pour apprendre, découvrir des recettes mais si ça ne dure pas trop longtemps, pas plus de 30 minutes. » ETUD2

« Oui, pour faire des courses et éventuellement rester manger pour faire des nouvelles rencontres, connaître de nouvelles personnes, ce serait intéressant. L'épicerie sociale où j'allais l'année dernière, parfois il fallait faire la queue pendant 30-45 mn, ça permettait de discuter, de rencontrer des gens. Ici, les gens viennent faire leurs courses et se barrent. Ça serait chouette d'avoir un lieu. » ETUD4

« Pour elle, le besoin serait plus celui de l'échange et du partage car elle dispose maintenant de la place et du matériel nécessaires pour cuisiner chez elle. « Beaucoup d'étudiants débarquent dans une grande ville en venant de loin et se sentent un peu seuls : ça peut être sympa. » ETUD3

Le tiers lieu est également envisagé comme un **lieu d'approvisionnement** qui pourrait offrir la possibilité de trouver des aliments correspondant à ses **traditions et habitudes culinaires** mais également d'**autres services**.

« Après pour la nourriture, je ne sais pas. Je suis exigeante : si c'est pas épicé, ça me dit rien. Par exemple la cuisine asiatique, la cuisine africaine - j'espère que vous n'êtes pas africaine (rire) - ça me dit rien. C'est pas assez épicé. » PA3

« Ce lieu l'intéresserait particulièrement si elle peut y trouver les ingrédients qu'elle apprécie et qu'elle juge trop rares. De quoi faire des sauces magangni³⁷, de la pâte d'arachide, du manioc, du piment, des feuilles de patate ou des noix de coco. Mais aussi des crabes, du poulet/bœuf, du pain, du Nutella... à bas prix. Elle ne connaît pas trop de recettes mais serait intéressée. JN3

« Ils seraient intéressés par le tiers lieu notamment entre midi et 13h. Ils aimeraient pouvoir y trouver une offre bon marché pour l'alimentaire, l'hygiène, notamment les couches, et les vêtements. FAM 1

Viennent ensuite des **considérations pratiques, la possibilité**, dans un lieu équipé, de cuisiner en grande quantité pour pouvoir éventuellement emporter les mets préparés. Cet usage du lieu est principalement envisagé par des femmes, avec ou sans enfants.

« Oui mais pas tous les jours, peut-être deux ou trois fois par semaine. Ça permettrait de cuisiner et d'emporter les repas à l'hôtel. Ça permettrait de stocker des repas ; ils ont mis des congélateurs à l'hôtel mais ils sont presque vides. » MON1

« Ils seraient intéressés par le tiers lieu pour cuisiner sur place et ramener au squat. Ils précisent que le lieu devrait être ouvert toute la journée car tout le monde n'a pas le même rythme chez eux. FAM2

« Ce tiers lieu lui plairait plutôt, elle estime que ça pourrait être plus pratique pour elle notamment avec sa problématique de petite cuisine. ISO6

« Madame considère que c'est une bonne idée. Elle rappelle que la majorité des étudiants ont quand même des cuisines et qu'il faudra que celles du tiers lieu soient équipées pour faire la différence. Elle, par exemple, est en colocation mais ne dispose pas de four. Faire de grosses quantités à ramener avec des Tupperware, c'est une pratique qu'elle peut avoir et qui lui semble utile dans ce tiers lieu. ETUD1

« Pour les étudiants qui ne sont pas bien équipés, elle trouve que ce serait bien utile. Notamment le week-end pour faire des grandes quantités pour la semaine. Les agendas des étudiants sont néanmoins compliqués : ils travaillent (études mais aussi boulot) parfois le soir et parfois le week-end. Elle mentionne Les Petites Cantines, pas très loin de chez elle qu'elle fréquente principalement pour l'échange, apprendre de nouvelles recettes... ETUD4

Ainsi, les personnes vivant seules mettent plus souvent en avant la dimension sociale (rencontrer du monde) tandis que les familles voient avant tout, dans une certaine mesure et à certaines conditions, le côté pratique (cuisiner en grande quantité dans un lieu équipé pour pouvoir emporter).

CONCLUSION

« Quoi de plus banal que l'acte de manger... et pourtant, que l'on soit d'ici ou d'ailleurs, l'acte de manger est un acte hautement culturel, symbolique et social parce qu'il présuppose, avant même que la nourriture soit consommée, un véritable travail de mise en culture alimentaire, c'est-à-dire un travail matériel, social et culturel par lequel la communauté des hommes désigne ce qui est bon ou non à manger, les modalités par lesquelles ces biens nourriciers doivent être fabriqués, comment ils doivent être consommés (quand, où, avec qui) et pour quelles raisons (sanitaires, ludiques, politiques ou religieuses) »³⁸.

Nul doute que manger est avant tout une « manière de faire société ». Pourtant, d'aucuns soulignent également que « l'acte alimentaire est l'acte le plus égoïste qui soit », dans le sens où il renvoie à l'individualité, dimension irréductible de la pratique alimentaire³⁹. Cette tension permanente entre « grammaires du manger » dictées par les règles sociales, économiques, culturelles et politiques et celles relevant de l'individu, du mangeur comme particulier, est intrinsèque à la question de l'alimentation.

Elle est un fil conducteur qui parcourt ce premier travail de diagnostic qui tente de cerner ce qu'est la précarité alimentaire sur un territoire comme Villeurbanne.

Il paraissait important en premier lieu d'avoir, au-delà des règles normatives et souvent prescriptives sur ce qu'il est souhaitable de manger, une meilleure connaissance du vécu des personnes qui rencontrent, de façon ponctuelle ou souvent plus permanente, des difficultés d'accès à l'alimentation. Il s'agissait bien de mieux identifier leurs besoins à travers ce qu'elles avaient à en dire, mais également à travers les contraintes qu'elles rencontrent, la diversité des situations qu'elles vivent. Nombreuses sont

celles qui se limitent faute de moyens, qui ne peuvent avoir accès à une alimentation choisie, en accord avec leurs préférences et encore moins à une alimentation de qualité.

En filigrane, se trouve également questionnée la place qui leur est faite, quand ce dont elles se nourrissent leur est le plus souvent donné à partir de ce que les autres ne veulent pas. « Partager de la nourriture est, dans toutes les sociétés, un moyen d'instaurer une proximité là où, inversement, le refus de partage est un des signes les plus clairs de la distance et de l'inimitié »⁴⁰.

S'intéresser aux besoins des personnes, c'est également les mettre en regard des réponses apportées, d'une offre existante.

Ce travail a permis, chemin faisant, et au gré des premières rencontres organisées dans le cadre de la commission consultative, de réunir un collectif d'acteurs déjà actifs sur la question de l'alimentation sur le territoire.

Il souligne la richesse des solutions proposées, l'ampleur des moyens et des énergies mobilisées mais également le chemin qui reste à parcourir pour que chacun.e puisse avoir accès, non à une aide alimentaire mais à une alimentation suffisante et choisie, première étape, indispensable mais non suffisante, vers une véritable démocratie alimentaire dans laquelle les citoyens, les associations, les pouvoirs publics sont replacés au cœur des décisions sur cette question fondamentale.

Il est une pierre posée parmi les chantiers à mener, certains déjà amorcés, d'autres à venir, pour faire de Villeurbanne une ville accueillante.

³⁸ P. Cardon (dir), *Quand manger fait société*, Presses universitaires du septentrion, 2017.

³⁹ Elias Canetti, cité par Jean-Pierre Hassoun in *Manger en ville*, Éditions Quæ, 2020.

⁴⁰ M. Bloch, « Commensalité et empoisonnement », in *La pensée de midi*, Actes Sud, 2010/1, n°30, p.81.

³⁷ Spécialité guinéenne

ANNEXE 1

GRILLE D'ENTRETIEN AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

PRÉSENTATION

Bonjour, je suis XX, je travaille à la Mairie de Villeurbanne. La Ville de Villeurbanne mène actuellement un travail sur la précarité alimentaire. Elle souhaite mieux connaître les éventuelles difficultés que rencontrent les habitants pour avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité. Etes-vous d'accord pour échanger un moment avec nous sur vos habitudes alimentaires, sur la façon dont vous vous procurez ce que vous mangez et sur les éventuelles difficultés que vous rencontrez ? Cet entretien est strictement anonyme, ce que vous direz restera confidentiel et ne sera utilisé qu'à des fins de meilleure connaissance et d'amélioration des services proposés à Villeurbanne.

PRATIQUES ALIMENTAIRES

- Où prenez-vous principalement vos repas ? (à domicile, dans les lieux de distribution de repas alimentaires, chez un tiers...)
(bien faire préciser les lieux : dans Villeurbanne, hors Villeurbanne...)
- Avez-vous la possibilité de préparer vos repas, de cuisiner ?
 - ➔ Si oui, cuisinez-vous fréquemment ?
(faire éventuellement préciser : tous les jours, plusieurs fois par semaine)
 - ➔ Si non, pourquoi ?
(qu'est-ce qui vous en empêche ?) Comment faites-vous ?
- Vous arrive-t-il de ne pas faire trois repas par jour ? Pour quelle raison ? D'avoir des portions insuffisantes ? Cela arrive-t-il souvent ?
(fréquence)
- Vous arrive-t-il de ne pas pouvoir acheter certains produits ?
 - ➔ Si oui, pourquoi
 - ➔ Lesquels vous manquent le plus ?
(viandes, poissons, fruits-légumes, produits laitiers...)
- Vos enfants mangent-ils à la cantine ? Oui/Non Pourquoi ?

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

- Quels sont les principaux endroits où vous vous procurez à manger ?
 - ➔ Bien faire préciser le type de lieux : magasins, épiceries sociales, distribution alimentaire, marché... ;
 - ➔ leur localisation : dans Villeurbanne, hors Villeurbanne...
- Est-ce loin de l'endroit où vous vivez ?
(demander estimation en temps)
- Est-ce que vous avez connaissance des aides existantes pour vous procurer à manger ? Autres endroits ?
- Y avez-vous recours ?
 - ➔ Si oui, qui ? Où ?
 - ➔ Si non, pourquoi ?
- Avez-vous le choix parmi ces aides ?
(par exemple plusieurs lieux de distributions alimentaires, aides financières...)
- Est-ce facile pour vous d'y avoir accès ?
(physiquement, administrativement...) ?
 - ➔ Si oui, qu'est-ce qui fait que vous avez recours à ce type d'aide/ à cette structure plutôt qu'à une autre ?
- Est-ce que ces aides sont suffisantes en quantité ?
(montant financier ou contenu panier)
- Est-ce la source principale de votre alimentation ou un complément ?
- Est-ce que vous y allez régulièrement ou de temps en temps ?
(fréquence ?)
- Etes-vous satisfait du contenu/de l'offre ? Est-il adapté à ce que vous avez l'habitude de manger/de cuisiner ?
- Quels manques ?
- Qu'est-ce que vous aimeriez avoir et qu'il n'y a pas ?
(point d'attention sur les produits d'hygiène si pas évoqués spontanément)
- Vous arrive-t-il de participer aux activités de la structure ?
(par exemple aider dans la distribution)
Si oui, que faites-vous ? Est-ce important pour vous de le faire ?

QUESTIONS TIERS LIEU :

S'il existait un endroit où il vous serait possible de cuisiner et éventuellement de rester manger ce que vous avez préparé avec vos enfants, des amis... iriez-vous ? Pourquoi ? A quelles conditions ?
(localisation, accessibilité, horaires ...)

En plus d'un lieu pour cuisiner, qu'aimeriez-vous pouvoir y trouver ?

Conditions de vie au moment de l'entretien

- Où vivez-vous ?
(type de logement : logement stable, tiers, rue, squat, centre d'hébergement...)
- Quelles sont vos principales ressources ?
(emploi, prestations sociales...).
- Quel niveau de ressources mensuelles
(0-500€, 500-1 000, 1000-1 500, 1 500 et +)
- Etes-vous aidé dans vos démarches ? Par qui ?
(accompagnement social ?)

Profil

- Sexe
- Situation maritale
- Nombre d'enfants à charge
- Situation administrative (titre de séjour, en attente...)



ANNEXE 2

LISTE DES ENTRETIENS RÉALISÉS AVEC LES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE

ENTRETIENS AVEC LES STRUCTURES D'AIDES ALIMENTAIRES DU TERRITOIRE (DÉCEMBRE 2020-JANVIER 2021)

- Les Amis de Tous
- L'Armée du Salut
- Les Camions du Cœur
- Croix Rouge
- Épicentre/Association de solidarité active de Villeurbanne (ASAV)
- Les Fourmis Lyonnaises
- Gaélis / Agoraé
- Les Restaurants du Cœur
- Le Secours Catholique
- Le Secours Populaire
- Solidarité sans Frontières

ENTRETIENS AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE (JANVIER-AVRIL 2021)

- Entretien collectif avec les **coordonnateurs et agent.e.s d'accueil des maisons de service public de la Ville de Villeurbanne**, janvier 2021
- Entretien collectif avec les **agents du CCAS (chargés d'accueil, instructions des aides et travailleurs sociaux)**, janvier 2021
- Entretien avec la **chargée de mission sans abris, squats et bidonvilles, CCAS**, février 2021
- Entretien avec la **responsable et la responsable adjointe du service social de la Maison de la Métropole (MDM)** de Villeurbanne, mars 2021
- Entretien avec la **responsable de service du P.H.A.R.E, Foyer Notre Dame des Sans Abris**, mars 2021
- Entretien avec **deux travailleuses sociales du projet Home Silk Road, MDM**, avril 2021

ENTRETIENS AVEC DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE (MARS-DÉCEMBRE 2021)

	H	F	Type de logement			Contacts	CODE	Date entretien
			rue, squat	CHRS, foyer, hôtel, tiers	ordinaire			
Personnes retraitées								
1		1			1	CCAS	PA4	25-mai
2		1			1	CCAS	PA3	25-mai
3		1			1	CCAS	PA1	20-mai
4		1			1	CCAS	PA2	21-mai
5		1			1	Association aide alimentaire	PA5	15-juin
Étudiants								
1		1			1	Épicerie sociale	ETU1	9/12
2	1				1	Épicerie sociale	ETU2	10/12
3		1			1	Épicerie sociale	ETU3	13/12
4	1				1	Épicerie sociale	ETU4	13/12
< 25 ans								
1		1	1			Accueil de jour	J1	19-mars
2		1	1			Accueil de jour	J2	19-mars
3		1		1		Prévention spécialisée	J3	08-juil
Isolés 25-60 ans								
1	1	1	1			Accueil de jour	I1	19-mars
2	1		1			Association aide alimentaire	I2	07/05/2021
3	1		1			Association aide alimentaire	I11	18/05/2021
4	1		1			Association aide alimentaire	I3	26/05/2021
5		1			1	Association aide alimentaire	I4	15-juin
6		1		1		Accueil de jour	I5	19-mars
7		1		1		CCAS	I6	06/07/2021
8	1				1	CCAS	I7	15/06/2021
9	1			1		CCAS	I8	12/04/2021
10	1			1		CCAS	I9	25/06/2021
11	1				1	CCAS	I10	16/04/2021
Familles monoparentales								
1		1		1		Accueil de jour	MON1	25/03/2021
2		1		1		Tarif urgence cantine	MON2	10-mars
3		1		1		Tarif urgence cantine	MON3	11-mars
4		1			1	Tarif urgence cantine	MON4	23-mars
5		1			1	Association aide alimentaire	MON5	15-juin
Couples avec enfants								
1	1	1		1		Veille sans abrisme	FAM1	12/03/2021
2	1	1	1			Veille sans abrisme	FAM2	12/03/2021
3		1		1		Tarif urgence cantine	FAM3	16-mars
4	1			1		Tarif urgence cantine	FAM4	10-mars
5	1			1		Tarif urgence cantine	FAM5	11-mars
6		1			1	Association aide alimentaire	FAM6	11-juin

Total	14	23	7	12	15
--------------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------

ANNEXE 3 LISTE DES PARTICIPANTS AUX COMMISSIONS CONSULTATIVES

COMMISSION CONSULTATIVE DU 11 MARS 2021

- Marc ALPHANDERY, le Labo de l'ESS
 - Karen ASATRYAN, Solidarité sans frontières
 - Sofia BENKADDOUR, ASAV, épicerie sociale et solidaire Saint-Jean
 - Hélène BLANCHON, Secours populaire
 - Sullivan BONNY, vice-président, Unité locale Est lyonnais, Croix-Rouge française
 - Sylia BOUABDELLAH, responsable du bureau logement accompagné, DDCCS
 - Anne BUISSON, association les Amis de tous
 - Lise CADAT, coordinatrice, Légum'aulogis
 - Jérémy CAMUS, vice-président, agriculture, alimentation et résilience du territoire, Métropole de Lyon
 - Florian CHARPENTIER, délégation du Rhône, Croix-Rouge française
 - Jean-Paul COTTIER, Banque alimentaire du Rhône
 - Céline DAVAINÉ, coordinatrice, le chaînon manquant
 - Sylvie GENIN, référente familles, centre social Cusset
 - Pascal ISOARD-THOMAS, directeur général, ALYNEA
 - Sophie JANSEN, directrice, Armée du salut
 - Florian LABOULAIS, chargé de mission, le labo de l'ESS
 - Amandine MAQUIN, GAELIS
 - Olivier MARQUE, les Restaurants du cœur
 - Dominique PICARD, le labo de l'ESS
 - Véronique POMI, Maison de la métropole
 - Chantal ROUX, Secours populaire
 - Lorana VINCENT, directrice, VRAC Lyon Métropole
 - Un.e représentant.e de la DDSMS, Métropole de Lyon
- ➔ **Élu.e.s Ville et membres du conseil d'administration du CCAS :**
- Virginie DEMARS
 - Mamadou DISSA, Mission locale
 - Agathe FORT
 - Mathieu GARABEDIAN
 - Morgane GUILLAS
 - Guillemette HANNEBIQUE
 - Cristina MARTINEAU
 - Makram ZAAFOURI, les Petits frères des pauvres
- ➔ **Services municipaux Ville de Villeurbanne**
- Marie-Pierre BEAUFORT, responsable du service solidarité et développement social, DSIS
 - Baptiste CAMUS, chargé de mission démarches participatives et travail collaboratif
 - Laurence FILLAUD-JIRARI, chargée de mission observation sociale, DDVQ
 - Camille LLORET-LINARES, directrice solidarité et inclusion sociale
 - Simon MOVERMANN, DGA Animation et vie social, directeur général du CCAS
 - Maud PAUL-HAZARD, chargée de projets, DSIS

COMMISSION CONSULTATIVE DU 13 OCTOBRE 2021

- **ARTHAUD Maryse**, Mairie Villeurbanne
- **AUGAGNEUR Bénédicte**, Ville de Villeurbanne
- **BATISSE Méline**, Le Phare / FNDSA
- **BEAL Patricia**, Métropole de Lyon
- **BEAUFORT Marie-Pierre**, Ville de Villeurbanne
- **BERNARD Jean-Marie**, Camion du cœur
- **BERTAUD Florian**, Le Mas
- **BLANCHON Hélène**, Secours Populaire
- **BOSSUET Valentin**, Le Cœur et le Main
- **BOUABDELLAH Sylia**, DDETS
- **BRACQ Julia**, Entreprise des Possibles
- **BRAND Caroline**, ISARA
- **BRISSARD Alain**, élu Ville de Villeurbanne
- **BUTTIER Kelly**, Association Le MAS
- **CADAT Lise**, Légum'au Logis
- **CARASCO Danielle**, élue ville de Villeurbanne
- **DAGNEAU Mélanie**, La Cloche
- **DASWANI Emeric**, COORACE
- **DAUMALIN Guillaume**, Ville de Villeurbanne
- **DAVAINE Céline**, Le Chaînon manquant
- **DEMOOR, Vincent**, Ville de Villeurbanne
- **DUMAS Charlotte**, FNDSA
- **DUMONTIER Jean-Paul**, FILAP
- **FAU Cécile**, GESRA
- **FAURE Damien**, MDM Villeurbanne
- **FERRER Xavier**, Camion du Cœur
- **FILLAUD-JIRARI Laurence**, Ville de Villeurbanne
- **GADIOLET Cédric**, Croix-Rouge
- **GARABEDIAN Mathieu**, élu Ville de Villeurbanne
- **GATENIO Evelina**, LE MAS-CELLULE HOTEL
- **GHARSALLAH Kames**, MDM Baisse Prévention spécialisée
- **GUILLAS Morgane**, élue Ville de Villeurbanne
- **GUITTARD Henri**, Les Restos du Cœur
- **HARTMANN Chloe**, Ville de Vénissieux
- **HELBLING Pierre**, Banque alimentaire
- **HEREDIA Sophie**, FNDSA
- **HOFELIN Maud**, Cellule Hôtel
- **HOLMIERE Marion**, Association Le Mas
- **IROUCHE Sihem**, Entourage
- **KAUFMANN Jacquelin**, Escales Solidaires
- **LAMBOLEZ Mallaurie**, Camion du Cœur
- **LE DIGUERHER Adeline**, cellule hôtel association le mas
- **LE MAUFF Judith**, Le Mas
- **LEVEQUE Julia**, VRAC
- **MARTIN Violaine**, Secours Catholique
- **MENUT Sabine**, Légum'au Logis
- **MIHAYLOVA, Katerina**, Mairie de Villeurbanne
- **MOVERMANN Simon**, Ville de Villeurbanne
- **MUHLBERGER Sarah**, Métropole de Lyon
- **OCHOA Céline**, Compass Group
- **PAGE Brigitte**, Métropole de Lyon
- **PELCE Antoine**, élu Ville de Villeurbanne
- **PELMOINE Audrey**, Cellule hôtel
- **PRIME Étienne**, Le Mas
- **PROT Jean-Marc**, RESTOS DU COEUR
- **RIGAUD Loïc**, VRAC
- **ROBERT Joachim**, VRAC
- **ROCHETTE Elsa**, MDM Villeurbanne
- **SBAFFO Robert**, Restos du Cœur
- **THOMAS Anne**, Secours Catholique
- **TRICHARD Christine**, Mission Locale
- **TRONTIN Laurent**, Alynea
- **VALLA Vincent**, Ville de Villeurbanne
- **WILLEMANN Laurent**, DDETS



© Ville de Villeurbanne
Réalisation du diagnostic et rédaction : Laurence Fillaud
Jirari, Mission observation sociale, Direction Egalité sociale
et territoriale
Appui dans la réalisation des entretiens avec les structures :
agent.e.s du CCAS, Chloé Hartmann.
Appui dans la réalisation des entretiens avec les personnes
concernées : Maud Paul Hazard, Guillaume Daumalin
Réalisation de la cartographie : Anne Bourrellon, SIG.
Mise en pages : Isabelle Michel
Photos : Gilles Michallet
Coordination éditoriale : Bernadette Patane, direction de la
Communication

vi  **eurbanne**